

Sommaire

Sommaire	1
Présentation de la journée	5
Introduction.....	6
Les valorisations non alimentaires : de nouvelles perspectives pour l'agriculture	7
Etat des lieux et tour d'horizon en Normandie.....	8
Intervention de M. Xavier Beulin, président de la Fop, du Cetiom et de Sofiproteol, président de la Chambre d'Agriculture du Loiret	13
Présentation du salon NOV&A par M. Commeaux, directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Eure27	
Présentation du projet agricole normand, et des axes stratégiques d'intervention des Chambres d'agriculture de Normandie	29
Introduction de Daniel Epron sur les points d'actualité	30
Présentation du projet agricole normand, par Jacques Chevalier	32
Intervention de M. Le Préfet	38
Réorganisation de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie	43
Présentation de Jacques Chevalier	44
En clôture de la Session	46
Colloque Alimentation	47
Intervention de M. Jean-Karl Deschamps.....	48
Annexes	Erreur! Signet non défini.

Le lundi 26 juin 2006, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie s'est réunie, en Session, à Caen.

Ouverture de la séance à 10 h 15.

Membres

Présents :	Calvados : M. LEGRAND, D. CHERON, Y. LEBAUDY, J. LOUVET, J. SEBIRE Eure : E. JOIN-LAMBERT, R. CRON Manche : R. BAILHACHE, J. BELIARD, G. DUVERNOIS, P. FAUCON, E. LECLER, H. MARIE Orne : R CHEVALLIER, C. DAPP, D.EPRON, G. MACE, C. VAUGEOIS Seine-Maritime : F. FIHUE, F. LEGRAS, D. LHOMMET, C. QUESNAY, G. DE CHEZELLES
Excusés :	J. BLOUET, B. GERLACH, J. P. METAYER, P. FERREY, R. BARIL, H. HEUDIER, M. LEFAUCHEUR, L. LEVASSEUR

Membres associés

Présents :	J. BESNARD, J.P. CARNET, J.L. DUVAL
Excusés :	A. DELANGLE

Personnalités invitées

Présents :	
M. C. SCHOTT	Préfet de la Région Basse-Normandie
M. Y. RIOU	Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt pour la Basse-Normandie
M. HOELTZEL	Directeur délégué à la Direction régionale et départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine-Maritime, représentant Pascal SANJUAN, SGAR de Haute-Normandie et Mme BOBENRIETHER, DRAF de Haute-Normandie
M. J.K. DESCHAMPS	Président de la Commission Environnement, Ruralité et Agriculture Durable du Conseil Régional de Basse-Normandie
M. S. TURPIN	Président de la Chambre de Métiers du Calvados, représentant M. CONRAUD, Président de la Chambre Régionale de Métiers de Basse-Normandie
M. J. MOUCHEL	Président d'Honneur de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

Excusés :

M. D. CADOUX	Préfet de la Région Haute-Normandie
M.Ph. DURON	Président du Conseil Régional de Basse-Normandie
M. A. LE VERN	Président de la Région Haute-Normandie
Mme M.F. GAOUYER	Vice-Présidente, chargée de l'agriculture, de la pêche et du tourisme, de la Région Haute-Normandie
M. D. LAUGA	Directeur général des services de la Région Basse-Normandie
M. P. COGEZ	Directeur Général des Services de la Région Haute-Normandie
M. P. JOLY	Secrétaire général pour les Affaires régionales de Basse-Normandie
M. P. SANJUAN	Secrétaire général pour les Affaires régionales de Haute-Normandie
Mme O. BOBENRIETHER	Directrice régionale de l'Agriculture et de la Forêt pour la Haute-Normandie
M. F. BERGES	Trésorier payeur général de Basse-Normandie.
M. M. DROULIN	Président du Conseil économique et social régional de Basse-Normandie.
M. G. CORNIER	Président de la CRCI de Basse-Normandie
M. C. HERAIL	Président de la CRCI de Haute-Normandie
M. J.P. CONRAUD	Président de la Chambre régionale de Métiers de Basse-Normandie
M. H. DE VENEVELLES	Président du CRPF de Normandie

Présentation de la journée

Introduction

Le Président Epron ouvre la session et remercie les personnes présentes. Il est très heureux de signaler que Pierre Massieu, journaliste suivant les travaux de la Chambre d'agriculture pour la *Presse de la Manche* depuis de nombreuses années a été reconnu Officier dans l'ordre du Mérite agricole. Gilles Bunel, vice-président de la Chambre d'agriculture du Calvados, a par ailleurs été élevé au grade de Chevalier du Mérite agricole. Paulette Duboust a été faite Chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Le Président Epron est très heureux que la Nation reconnaisse le travail et l'investissement des femmes. Louis-René de Lesquen s'est par ailleurs vu attribuer une très belle décoration puisqu'il a été fait Chevalier de la Légion d'honneur.

Le Président Epron demande s'il y a des remarques ou des demandes de modifications concernant les PV des sessions du 25 novembre et du 2 décembre 2005. Puisque ce n'est pas le cas, il les soumet au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Il précise que le procès-verbal de la session du 20 mars sera adopté lors de la prochaine session.

Le Président Epron indique que le bureau de la Chambre régionale a décidé de porter à l'ordre du jour de cette session le sujet des valorisations non alimentaires. Au-delà du fait qu'il s'agit d'un sujet d'actualité, la profession agricole se bat depuis des années sur ce dossier, revendique, investit. De grandes questions de société se posent actuellement par rapport à l'indépendance énergétique, par rapport au devenir même de l'énergie. Quel est le potentiel de la Région ? Xavier Beulin, expert sur ces questions, viendra donc apporter des éclaircissements. Auparavant, une présentation sera effectuée par Gérard Commeaux, qui fera l'état des lieux au niveau de la transformation des débouchés non alimentaires de la production agricole régionale. Il contribuera également à la présentation du salon NOV&A en remplacement de Brigitte Lefort, absente pour des raisons familiales. Puis, aura lieu la présentation du projet agricole normand et des axes stratégiques d'intervention pour les Chambres d'Agriculture de Normandie, ainsi que celle de la nouvelle organisation de la CRAN. Le Président Epron rappelle que lors du budget primitif de la session de novembre, suite aux départs en retraite ou pour des évolutions personnelles, une réorganisation de la Chambre régionale avait été évoquée, afin de se repositionner sur les dossiers en cours et par rapport à l'avenir.

Les valorisations non
alimentaires : de
nouvelles perspectives
pour l'agriculture

Etat des lieux et tour d'horizon en Normandie

Gérard Commeaux explique qu'il intervient en préalable à l'exposé de Xavier Beulin qui plantera un décor international et relativement actualisé suite aux débats sur l'OMC et à la visite du ministre de l'Agriculture à SAIPOL. Il explique que les médias se sont fait largement l'écho de toutes ces opportunités du secteur non alimentaire et que la commande du président de la Chambre régionale visait à mettre en relief cette réalité économique de la Normandie dans ce secteur.

Il regrette que Brigitte Lefort ne soit pas présente, car le service économique de la Chambre d'Agriculture de l'Eure a travaillé depuis un certain temps sur ces opportunités. En effet, l'agriculture de l'Eure se particularise au niveau normand par la dimension de ses grandes cultures pour lesquelles il est important de trouver de nouveaux débouchés.

Gérard Commeaux précise qu'il procèdera en trois temps. Tout d'abord, il peindra le décor général de l'international au local. Puis il tentera d'illustrer comment cette réalité économique se situe physiquement sur le territoire normand. Enfin, il évoquera quelques questions et problématiques pour les Chambres d'Agriculture.

Il est souvent fait référence au protocole de Kyoto qui a constitué un précédent pour évoquer ou suggérer quelques éléments concrets du développement durable, avec l'obligation pour les Etats de réduire les gaz à effet de serre. Ce protocole est souvent cité comme point de départ car il présente une dimension planétaire et parce qu'il a invité la communauté internationale à réfléchir sur les trois piliers du développement durable : l'économie, l'environnement et le social. Si le pilier environnement a un peu pris le dessus, il convient de rappeler que l'économie est un des paramètres majeurs. Concernant le contexte européen et sans citer l'ensemble des paramètres forgeant l'idée de ce que peut être le développement des valorisations non alimentaires, la directive « Reach » est importante. Il s'agit d'un ensemble de considérants qui devraient permettre d'obliger les entreprises à mettre sur le marché des produits sûrs à tous points de vue. Ces éléments de sécurisation visent notamment à amener des filières industrielles à se poser des questions sur les biomatériaux, les biomolécules, les bioénergies, sachant que l'idée de substitution aux carburants fossiles que sont les biocarburants constituent un objectif majeur. Concernant les biomatériaux, le concept présidant à ce développement est plutôt celui de biodégradabilité. Concernant les biomolécules, le concept de santé relayé par un principe général selon lequel le naturel est plus favorable à la sécurité et à la santé qu'un certain nombre de produits dits artificiels est mis en avant.

Il est de plus en plus mention dans l'actualité de cette palette, sachant que le contexte national a repris le relais avec quelques éléments forts : le plan climat et le plan biocarburants. Concernant ce dernier, deux filières sont mises en avant : la filière ester méthylique, notamment à base de colza, permettant des ajouts au gasoil ou des substitutions, et la filière éthanol qui peut se développer à partir de la betterave ou du blé.

La Loi d'orientation agricole a également favorisé une prise de conscience, puisqu'elle a notamment établi deux points importants : tout d'abord que les agriculteurs peuvent être à la fois

producteurs et vendeurs d'HVB, d'huile végétale brute ; ensuite, la LOA a également mis en évidence l'intérêt, voire l'obligation de substituer aux sacs plastique de la grande distribution des sacs fabriqués à partir de matériaux biodégradables, dont l'amidon. Au passage, Gérard Commeaux rappelle que 10 % d'incorporation de biocarburant à l'horizon 2015 nécessitent une utilisation de 10 % de la SAU. Il s'agit là de l'un des enjeux majeurs de rééquilibrage des filières alimentaires et non alimentaires.

Le contexte normand permet de se réjouir, car les valorisations non alimentaires sont déjà une réalité économique, tout d'abord avec SAIPOL, l'unité de diester sur Grand-Couronne à Rouen, qui fabrique aujourd'hui 250 000 tonnes de diester et qui en fabriquera demain 500 000, ce qui la situe au premier rang européen de fabrication. Vient ensuite le projet déjà bien avancé d'unité TEREOS. TEREOS est une filiale d'un groupe coopérative bassin nord parisien qui sera associé demain aux deux Normandie et au Centre et qui va permettre de fabriquer de l'éthanol à partir de blé. Ce projet TEREOS s'installe à partir de l'unité SODES, laquelle fabriquait de l'éthanol de synthèse sur une boucle de la Seine. Ce point est particulièrement important car TEREOS, normalement, d'après les grands paramétrages techniques, va utiliser un million de tonnes de blé - soit un peu moins que la production de l'Eure - pour fabriquer de l'éthanol et des drêches. Cela amène des filières de coproduits significatives au niveau régional, pour un budget de 130 M€. Les agréments sont actuellement de 140 000 tonnes d'éthanol, ce qui est à peine suffisant pour assurer la rentabilité de l'unité industrielle, mais les 200 000 tonnes devraient rapidement être atteintes, ce qui constituait le projet de base.

Un document des dossiers de la Chambre régionale situe quelques axes majeurs d'orientation stratégique pour l'agriculture normande et a inscrit les valorisations non alimentaires comme un élément majeur de cette politique, dans la mesure où il s'agit de l'un des rares secteurs pour lequel il est possible d'entrevoir une croissance du secteur « grandes cultures ». A côté de ces grands projets dont l'impact est très important en matière de produits, de filières et de volumes existent des initiatives microéconomiques. Gérard Commeaux cite notamment NOVEOL, petite CUMA en développement et en même temps société anonyme regroupant une centaine d'agriculteurs produisant 500 000 litres d'huile végétale brute. Il cite INOLEA 27, société se construisant à partir de quelques agriculteurs pour la valorisation du lin oléagineux. Il existe également de nombreux projets d'utilisation de biomasse en collectivités, qu'il s'agisse du bois ou des céréales.

Le contraste entre Haute et Basse-Normandie est assez remarquable. Depuis un certain nombre d'années, les Hauts-Normands ont été préoccupés de leurs débouchés grandes cultures. 11 % des terres arables de Haute-Normandie sont consacrées aux valorisations non alimentaires, soit 65 000 hectares, ce qui se décline sur un certain nombre de filières relativement différentes : 12 000 hectares de colza érucique, l'ancien colza d'avant le 00, pour lequel s'ouvrent des opportunités en matière d'huile technique. Ce colza érucique permet de resituer le rôle des Chambres d'Agriculture, puisque la première recherche dans ce domaine a été lancée par le service économique de la Chambre de l'Eure. Un GIE de recherche et développement a ensuite été mis en place, puis une union de coopératives. Aujourd'hui, la région Haute-Normandie est la première productrice européenne, rapporté au territoire, de colza érucique. Cette filière trouve ses débouchés chez UNICEM*, les grands chimistes allemands et européens, et des contacts sont actuellement noués avec EADS pour de l'huile de coupe.

Gérard Commeaux indique également plus de 14 000 hectares de colza diester en Haute-Normandie. 10 000 en Basse-Normandie, les deux représentant presque la moitié des débouchés du colza haut-normand. Le lin est le premier débouché non alimentaire de la région. La pomme de terre féculé représente 310 hectares, le blé éthanol 350 hectares déclarés ; 250 hectares de plantes aromatiques ; 65 hectares de chanvre et un peu plus de 100 en Basse-Normandie. Il faut ajouter à cela le plan bois énergie en Basse-Normandie, même si la problématique est plutôt tournée vers l'agriculture, et quelques éléments permettent d'identifier l'importance de cette filière : un million de tonnes de bois énergie sont disponibles, 50 % massif, 40 % linéaire et 10 % rebuts.

10 000 exploitations ont été recensées avec un chauffage principal au bois, et le développement est significatif, notamment avec le concours du groupe Biocombustibles SA qui a mis en réseau les scieries, les producteurs de bois et les utilisateurs, notamment les collectivités, et ce afin de développer le chauffage au bois.

Parallèlement à ces éléments industriels, Gérard Commeaux signale une importante mobilisation de la filière recherche en région Normandie, notamment avec le laboratoire des matériaux de l'ESITPA, l'école de l'APCA. La filière non alimentaire est l'un des quatre programmes principaux structurant la convention signée entre l'INRA, l'ESITPA, l'APCA et la région Haute-Normandie, ce qui souligne l'intérêt de développer cet aspect recherche. L'accent est également mis sur la veille technologique, avec des conséquences importantes en matière d'enjeux financiers majeurs pour le développement non alimentaire. Gérard Commeaux rappelle l'existence du CNRT Matériaux en Basse-Normandie, ainsi qu'une coopération avec le CVG d'Amiens, Centre de valorisation des glucides, élément phare depuis 20 ans de ces développements.

ARVALIN, dans l'Eure, est un complexe qui a fait du métissage entre ARVALIS et l'ITN, l'Institut technique du lin, et une plate-forme d'expérimentation doit s'y développer. Gérard Commeaux signale enfin un projet qui tente de trouver sa place au niveau du contrat de projet Etat-Région, un agro-transfert « fibres et lipochimie », agro-transfert signifiant, à l'image des pôles de compétitivité, que des industriels de la recherche et des prescripteurs sont mis en réseaux.

Cela l'amène à considérer une typologie permettant de distinguer les projets et les opérateurs entre trois niveaux relativement différents, qui exigent des politiques d'accompagnement sensiblement différentes. Certaines filières peuvent être qualifiées de macro économiques, ce sont typiquement les filières biocarburants qui exigent des complexes industriels et des montages conséquents. Il s'agit de filières longues, la valeur ajoutée est faible mais la masse de produits et de coproduits est importante. Des compétitions interrégionales ont été mises en évidence à l'occasion des distributions d'agréments. Ces filières macroéconomiques sont également caractérisées par une importante politique de *lobbying*.

Au niveau micro économique est également constatée une sensibilisation relativement croissante de l'intérêt de ces filières non alimentaires. Pour les agriculteurs, le projet est plutôt de savoir comment valoriser une main d'œuvre disponible en utilisant des technologies à la ferme qui permettent d'identifier des débouchés spécifiques. Cela rejoint typiquement la valorisation de la paille ou de l'huile végétale brute réalisée à partir de colza.

Gérard Commeaux signale enfin la filière méso économique, intermédiaire, caractérisée par des montages collectifs sur des filières locales et régionales à optimiser. Il cite par exemple le projet de montage avec la communauté de Vernon pour le chauffage avec de la paille d'une unité de 450 logements. Cela suppose des analyses logistiques, de sécurité, et d'optimiser avec les bureaux d'études concernés le matériel mis en place.

Il conclut sur cinq axes de développement pour les Chambres d'Agriculture. Tout d'abord l'intérêt d'organiser la recherche & développement dans une logique agro-transfert et pôle de compétitivité. Il a d'ailleurs été déploré de ne pas avoir suivi la Picardie et la Champagne-Ardenne dans cette dynamique sur la valorisation des agro-ressources qui aujourd'hui fait de ces régions des pôles d'attraction très importants. Parmi les pôles de compétitivité, deux filières concernent la Normandie. Tout d'abord Movéo, qui rassemble un ensemble d'industriels et de pôles de recherche autour de la motorisation et de la carburation ; ensuite la Cosmétic Valley qui concerne la région Centre et la région Haute-Normandie et qui met en réseau un ensemble d'acteurs des secteurs cosmétiques et du secteur médicinal. Gérard Commeaux indique que le directeur de Movéo a été récemment audité, et qu'il illustre, en perspective, ces éléments de synergie en citant un projet de recherche consistant à encapsuler des principes actifs dans des vêtements, pour la santé, le bronzage, pour maigrir, etc. Le projet de recherche sur ce thème s'élève à 2,8 M€, ce qui situe les enjeux financiers. Cela suppose la mise en place d'une véritable synergie où Rouen s'occupe du textile, l'Eure d'encapsulage et l'Eure-et-Loir ou le Centre des principes actifs.

Le deuxième axe de travail des Chambres d'Agriculture est l'expertise des projets des agriculteurs. Cela suppose tout un travail de développement, car un certain nombre de projets présentent des seuils de rentabilité extrêmement fragiles. Par exemple, le prix du colza est remonté à des niveaux relativement élevés, ce qui ne place pas nécessairement l'huile végétale brute à son avantage dans la compétition.

Le troisième axe est d'assurer l'interface entre projets des collectivités et les filières agricoles, ce qui correspond à l'exemple de la chaufferie de Vernon à partir de la paille cité précédemment.

Le quatrième axe consiste à inscrire ces projets dans les dispositifs FEADER, contrat de projet Etat-Région, pôle d'excellence rurale. Cela correspond par exemple à la CUMA qui se met en place entre le Calvados, l'Eure et l'Orne pour permettre à 70 ou 80 agriculteurs de construire une unité de pressage d'huile de colza. Avec des Pays et des communautés de communes à l'Ouest de l'Eure, il s'agit de construire un pôle d'excellence rurale qui, autour de ce projet huile végétale brute, rassemble différents axes de traitements, notamment des bois/énergie.

Le cinquième axe reprend tout l'intérêt qu'il y a de communiquer sur les savoir-faire et les atouts régionaux en termes de complexes industriels, de recherche & développement et de logistique, et ce afin d'attirer, dans un cadre de compétition interrégionale, des projets industriels ou micro-économiques.

Le Président Epron remercie Gérard Commeaux pour son intervention. Il poursuit en expliquant qu'il est très heureux d'accueillir M. le Préfet pour sa première participation à une session de la Chambre d'agriculture, et il le remercie d'être présent. Il souhaite également la bienvenue à Xavier Beulin, président de la Fédération nationale des oléoprotéagineux, président du Cetiom, président

de Sofiproteol, structure financière accompagnant le développement de projets. Il est également président de la Chambre d'Agriculture du Loiret, président du Conseil économique et social régional du Centre. Le Président Epron explique qu'il est important que des agriculteurs soient portés aux hautes responsabilités au niveau d'une région dans des domaines beaucoup plus larges que l'agriculture, car cela permet non seulement de porter haut et fort ses intérêts, mais également de se positionner afin de pouvoir s'intéresser au développement économique et régional.

Intervention de M. Xavier Beulin, président de la Fop, du Cetiom et de Sofiproteol, président de la Chambre d'Agriculture du Loiret

Xavier Beulin remercie la Chambre d'agriculture pour cette invitation. Il précise qu'au-delà de l'expertise, il est intéressant de se nourrir mutuellement des expériences des uns et des autres. L'exposé de Gérard Commeaux n'était pas selon lui sans relation avec les grandes problématiques des filières, et il estime qu'il est important localement de bien mesurer l'importance que peuvent avoir les agriculteurs en matière de projets et de développement, et la manière dont ils s'insèrent dans tous ces sujets.

Tout d'abord, il rappelle qu'à la fin de la semaine, les négociations de l'OMC vont reprendre à Genève. Il s'y rendra avec Jean-Michel Lemetayer afin d'essayer d'influencer et de jouer son rôle de représentant des organisations professionnelles européennes au sein du COPA et de la COGECA. Il s'agira également de faire en sorte que le groupe France, qu'il soit gouvernemental ou professionnel, puisse agir de manière concertée et efficace au niveau du collège européen, ainsi qu'à un niveau plus important si cela est possible.

Depuis les négociations de l'OMC à Hong Kong, les nouveaux développements ne vont pas particulièrement dans le bon sens. Xavier Beulin rappelle qu'à Hong Kong avait été décidé le principe d'une élimination de toutes les formes d'aide à l'exportation, ceci étant assorti d'une notion de parallélisme des engagements, sous-entendu Américains, mais également des anciens du groupe de Cairnes, soit le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et quelques autres pays disposant de mécanismes d'aide à l'export sous différentes formes. Il s'agit donc d'éliminer ces formes d'aide à l'exportation, dans le même calendrier et dans les mêmes conditions, ce qui correspond à un démantèlement total. Dans les derniers textes élaborés, la notion de parallélisme a disparu, ce qui signifie que l'Europe se prépare probablement à éliminer ces restitutions sans forcément contraindre ses partenaires ou ses compétiteurs dans la négociation de faire de même. Il s'agit là d'un premier écueil par rapport auquel il va falloir tenter de redresser la barre. Xavier Beulin s'est rendu dans les bureaux de la Commission il y a moins de 15 jours, à la DG Commerce, où l'on expliquait très sereinement qu'en cas de non engagement de réciprocité et d'absence d'accord, l'Europe négocierait un *phasing out*, ce qui n'exclut pas le démantèlement en 2013, mais permet de temporiser sur la période 2010-2013 et d'éliminer plutôt dans tel secteur avant tel autre. Cela en dit long sur la pugnacité et surtout la volonté de l'Union européenne de tenir ce bras de fer. Xavier Beulin rappelle qu'avant les négociations de Hong Kong, les Européens avaient été très audacieux, par le biais de M. Mendelson, et avaient formulé de nombreuses propositions. Ils attendent ainsi désormais la réciprocité des autres groupes de négociations. Cela concerne évidemment le volet export, mais surtout les intérêts offensifs pour l'Union européenne, laquelle se comporte plutôt défensivement sur l'agriculture. Il s'agit de protéger un minimum le marché, notamment les aides à l'exportation et la PAC. Depuis 2003, le découplage, la conditionnalité et la modulation sont autant de principes actés dans cette nouvelle PAC. Les Etats-Unis disposent quant à eux d'une kyrielle de mécanismes d'intervention sur leur propre marché et par rapport à leurs propres producteurs, et ils ne sont sans doute pas prêts à lâcher les armes sur ces questions. Certaines années, le Congrès n'a pas hésité à voter des 3, 4 ou 4,5 Md de dollars d'aide

exceptionnelle pour soutenir l'agriculture américaine. Il y a beaucoup de pragmatisme dans leur démarche et les échéances électorales sont également un enjeu important aux Etats-Unis. Le Congrès sera renouvelé à la fin de l'année. La pression des producteurs américains est en ce moment très forte, notamment au niveau du *Farm bureau* - l'équivalent de la FNSEA en France -, qui non seulement fait des déclarations, mais a également envoyé une lettre au président Bush et à tous les membres du Congrès pour leur rappeler cette échéance électorale et leur demander que les Américains ne lâchent rien dans cette négociation sans obtenir en contrepartie des avancées substantielles des autres pays, notamment de l'Europe. La situation est donc assez difficile.

Dans ces négociations, il est demandé aux Américains de faire un effort dans le domaine du découplage, mais surtout au niveau de la déconnexion de leur soutien par rapport à leurs productions. Les mécanismes tels que les *marketing law*, les systèmes d'assurance et autres sont très efficaces et permettent le plus souvent de compenser en argent sonnante et trébuchante des différentiels entre le prix du marché intérieur américain, exprimé en dollars, et un cours mondial plus ou moins fluctuant en fonction de leur marché.

Xavier Beulin poursuit avec le volet « Accès », qui est évidemment le point le plus sensible. Cela correspond aux conditions par lesquelles peuvent rentrer des produits agricoles ou agroalimentaires sur le territoire européen et sur l'ensemble des marchés. A Hong Kong, les français n'étaient pas satisfaits de la mesure proposée ni de la proposition de M. Mendelson, lequel souhaitait réduire les protections autour d'un taux pivot de 39 %. Il s'agit simplement d'un taux moyen, ce qui signifie que plus un produit est protégé, plus le taux est important en termes de réduction. Par exemple, un produit qui serait protégé à hauteur de 60 à 70 % verrait réalisé un effort du même ordre en termes de réduction de soutien, ce qui crée évidemment un appel d'air très important sur le marché européen. De 39 %, ce taux est passé à 50 % dans la dernière proposition, ce qui fait dire à Xavier Beulin que la Commission franchit la ligne rouge, car elle n'est plus en mesure de rendre cohérentes à la fois les exigences PAC et la protection de certains produits, d'où une exposition importante par rapport aux concurrents. Cela serait assorti d'une notion assez floue, à savoir celle de « produits sensibles ». Ce sont des produits sur lesquels il serait possible d'appliquer non pas une réduction importante, mais une moindre réduction, de l'ordre de la moitié de ce qui serait normalement acté dans cet accord, mais accompagnée d'une ouverture de contingents supplémentaires pour le même produit sur le marché européen à hauteur minimum de 5 % de la consommation européenne. Cela peut apparaître technique, et il est plus simple de prendre un exemple : si l'Europe souhaite protéger ses arrières en matière de viande bovine car elle estime que cela est stratégique pour son marché en termes de qualité, etc., si ce type de produit était qualifié de produit sensible, cela signifierait qu'une protection assez importante resterait en place, mais qu'en revanche, on ouvrirait à droit quasiment zéro un contingent en importation équivalent environ à 5 % de la consommation intérieure européenne sous forme d'accord préférentiel, donc à tarif réduit.

C'est ainsi que sur le volet export, Xavier Beulin demande la réciprocité des engagements. Sur le volet soutien, l'Europe doit obtenir des Américains une avancée substantielle sur leur propre politique agricole. Enfin, sur le volet accès, il n'est pas possible d'accepter la proposition en l'état, puisque cela reviendrait largement à fragiliser un certain nombre de protections européennes. Sur ce point, deux arguments au moins peuvent être pris en compte : le premier est de faire en sorte de mieux reconnaître et mieux appréhender toutes les politiques de qualité, en particulier les labels, les AOC, l'agriculture biologique, etc., ce qui permettrait de les protéger. Le deuxième argument

concerne l'objet même de cette négociation, qui remonte à Doha et consistait à considérer que l'un des objectifs prioritaires était d'apporter des réponses concrètes aux 50 pays les moins avancés du monde, donc les plus pauvres, en leur permettant d'accéder à un certain niveau de développement. Il ne faut pas rêver, si ces pays ne bénéficient plus d'un minimum de protection pour eux-mêmes, il n'est plus nécessaire de parler de développement agricole les concernant, car ce sera un fiasco généralisé. Des voix s'élèvent d'ailleurs actuellement par rapport à la Banque mondiale qui depuis 10 ans tient des propos tels que : « Libéralisons les échanges agricoles et alimentaires, nous allons générer d'emblée l'équivalent de 300 Md de dollars de gains instantanés dans le monde par ces seuls effets libératoires, mais dont la grande partie, plus de 60 %, iront directement dans les pays en voie de développement ». Or chacun sait désormais que cela est absolument faux et que les grands bénéficiaires seront les pays émergents, au premier rang desquels, sur le plan agricole, le Brésil, l'Amérique latine dans sa globalité, et dans une moindre mesure d'autres pays émergents comme la Chine et l'Inde ou le Sud Est asiatique, mais sur d'autres types de produits. Pour l'Europe, cette moindre protection créera une grande difficulté sur de nombreux marchés.

Le dernier sujet que souhaite aborder Xavier Belin sur ce cadre OMC est que deux autres secteurs sont compris dans ces négociations : les biens industriels et les services. L'Europe a dans ces secteurs des intérêts offensifs, à condition que les pays qui aujourd'hui convoitent le marché européen sur le volet agricole et alimentaire s'ouvrent en partie sur les biens industriels et les services. Mais des pays comme l'Inde ou le Brésil refusent pour l'instant toute ouverture de leurs marchés aux biens industriels, aux biens manufacturés, ainsi qu'à un certain nombre de services européens susceptibles d'être compétitifs sur leurs propres territoires. La négociation est donc déséquilibrée et manifestement, l'Europe connaît des difficultés à revendiquer un rôle majeur sur la scène agricole, ce qui ne sera pas sans poser de problèmes à moyen et long termes.

Aujourd'hui, la France peut compter sur 13 ou 14 pays qui soutiennent sa position, mais jusqu'à quand ? L'Allemagne, qui s'est rattachée tardivement à la position française, a indiqué à Paris récemment que si des avancées apparaissent sur le volet agricole américain, ou brésilien sur les biens industriels, alors elle décrochera sans doute de la position française. Etant donné le poids que représente l'Allemagne, il faut s'attendre à ce que d'autres pays, malheureusement, ne suivent pas non plus la position française en la matière. Xavier Beulin pense qu'il faut tenir compte dans toutes ces négociations de considérations objectives et rationnelles, mais aussi de nombreux jeux d'acteurs. Il retient que personne ne souhaite porter le chapeau d'un échec qui pèserait très lourd dans la marche finale. La situation est donc très délicate, mais la France a la chance d'avoir au gouvernement un ministre de l'Agriculture et un ministre au Commerce extérieur très présents dans ces négociations, qui connaissent parfaitement leur sujet et défendent les intérêts français bec et ongles. Il n'en va pas de même à la Commission, où le commissaire et l'équipe administrative à la DG agricole sont beaucoup plus prudents et jouent souvent les contre-pouvoirs. Actuellement, la commissaire, Mme Fischer Boel, est absolument absente sur ce sujet. Est-ce par incompétence ? Est-ce par jeu politique ? Xavier Beulin pense qu'il y a un peu des deux. La commissaire ne comprend pas les enjeux qui se cachent derrière cette négociation, ce qui est assez regrettable. Que M. Mendelson vive sa vie est une chose, qu'il n'ait pas de contre-pouvoir à l'interne de la Commission est tout de même plus gênant.

Parmi les sujets que Xavier Beulin tente de porter, deux sont d'inégale importance et ne font pas forcément appel aux mêmes instances. Tout d'abord les questions monétaires. Le différentiel de

change euro/dollar, mais non uniquement celui-là, pose énormément de difficultés. Il est sans doute parfait pour l'ardoise énergétique et les exportations, mais il est très pénalisant pour l'agriculture. Pour prendre l'exemple du blé tendre, si l'expression euro/dollar était aujourd'hui à parité, les agriculteurs ne seraient sans doute pas payés dans les conditions où ils le sont aujourd'hui. Le blé cote environ 140, 145 dollars sur le marché mondial actuellement, et l'Europe est loin de ces chiffres dès lors qu'ils sont exprimés en euros. Il existe un problème qui n'est pas conjoncturel, car si tel était le cas, des moyens techniques, des systèmes permettent d'absorber ces parités. Le problème est structurel, et on ne sait plus le gérer. Depuis trois ans, le différentiel est de 25, 30 % et au-delà, ce qui est extrêmement pénalisant. Cela n'est d'ailleurs pas près de s'arranger du fait des enjeux actuellement aux Etats-Unis tant au niveau des finances publiques que du déficit de la balance commerciale. Certes, cela tire la consommation mondiale vers le haut et sans doute une partie de la croissance, mais celle-ci se paye en euros, ce qui est un vrai souci.

La deuxième question concerne le « non tarifaire », en particulier dans ce domaine la question des normes, sociales ou sanitaires. Si les accords sont menés à terme, l'Europe va se retrouver confrontée frontalement à des producteurs, à des filières d'autres pays qui n'ont pas le même type d'exigences. Niveau de vie d'un côté, normes de l'autre, il est évident qu'à un moment, l'équation sera impossible à résoudre. Ce travail sur les normes doit donc être remis en perspective, car il est fondamental.

Xavier Belin aborde ensuite le volet bioénergies. Il est selon lui important de ne pas déconnecter les volets alimentaire et non alimentaire. Dans la situation actuelle, il est tout aussi important d'envisager le court terme que le moyen ou le long, car les enjeux sont très importants à 20 ans, 25 ans, voire plus. Sur le plan de l'évolution de la population mondiale : 3 Md d'habitants en 1960 ; 6 Md en 2005 ; sans doute 9 Md en 2040, ce qui constituera sans doute le pic avant un palier, voire une légère décrue à partir de 2050. En l'espace de 70 à 80 ans, la population mondiale aura triplé. Il s'agit donc de savoir si la ressource agricole et alimentaire va croître dans les mêmes proportions, sans même y ajouter le volet bioénergies et non alimentaire. En 1950, chaque habitant de la planète disposait d'environ un demi-hectare ; 0,4 hectare en 1970 ; 0,3 hectare en 1990. Les prévisionnistes, qui d'après Xavier Beulin ne se trompent pas beaucoup, estiment que chaque habitant disposera de moins de moins de 20 ares par habitant à l'horizon 2040, 2050. M. Lula a beau expliquer qu'il a sous le pied 30 millions d'hectares disponibles à remettre en culture, ceux-ci constituent actuellement la première strate de pré-forêts amazoniennes. Dans le même temps, la Chine, selon un schéma totalement inversé, perd un million d'hectares par an depuis dix ans. Cela est lié à plusieurs phénomènes. Tout d'abord, il y a eu ce fameux barrage des Trois vallées qui a consommé plusieurs millions d'hectares ; ensuite l'urbanisation, et enfin des zones désertiques qui s'étendent de plus en plus. Ce dernier phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Chine, puisqu'on le retrouve sur le continent africain, avec de vraies menaces liées à cette situation.

Un autre facteur important est la disponibilité en eau potable. Celle-ci est plus que jamais un facteur essentiel pour la survie de l'humanité, mais également pour la production agricole, en particulier alimentaire. Pour reprendre l'exemple de la Chine : 20 % de la population mondiale, 9 % des terres arables mondiales et seulement 6 % de la disponibilité en eau potable mondiale. Ces valeurs remettent en perspective certaines manières de raisonner tant sur le développement durable que sur la place, le rôle, la fonction des agricultures dans le monde, ainsi qu'en Europe et plus particulièrement en France.

Un autre chiffre est important : on estime qu'en 2030, 2040, il faudra avoir multiplié par 2,5 au minimum la production agricole mondiale pour satisfaire à la fois l'accroissement des besoins alimentaires mais également les besoins énergétiques ou non alimentaires. Certains disent : « Il n'y a pas de problème, puisqu'il suffit d'adapter les technologies européennes à une grande partie du monde, ce qui permettra d'augmenter les rendements par deux, trois ou quatre dans un certain nombre de régions et de résoudre le problème ». Malheureusement, les choses ne sont pas si simples que cela. Il existe des facteurs de compétitivité et de croissance évidents, mais aussi d'autres beaucoup plus difficiles à maîtriser, le premier d'entre eux étant le facteur climatique.

Autre chiffre intéressant : en 2010, ramenés aux 600 millions d'hectares de terres consacrés à ce que l'on nomme les grandes cultures végétales, il pourrait y avoir entre 40 et 50 millions d'hectares consacrés aux usages non alimentaires, avec une énorme proportion sur la bioénergie et les bio-combustibles.

Xavier Beulin cite le cas des Etats-Unis, où à partir de l'année prochaine, la moitié de la production de maïs sera transformée en éthanol, soit une quinzaine de millions de tonnes consacrées à ces usages. Idem avec la canne à sucre au Brésil, ce qui explique le fait que les prix aient flambé dernièrement.

A court et moyen terme, pour ce qui concerne la France, il convient de rappeler quelques points. Le pays est souvent très critique à l'endroit de l'Union européenne et de ses instances, mais si l'Europe n'avait pas pris une initiative forte en 2003, notamment par rapport aux biocarburants, la situation de la France serait peut-être plus mauvaise qu'actuellement.

Deux directives ont été votées en 2003 à l'initiative de Mme De Palacio qui était commissaire aux Transports et à l'Energie, l'une fiscale et l'autre dite d'incorporation, la première permettant aux Etats membres d'adapter leur fiscalité sur les biocarburants au regard de celle des carburants fossiles, la seconde ayant fixé des objectifs d'incorporation. À terme, soit 2010, l'objectif est d'atteindre 5,75 % d'incorporation de biocarburant dans les carburants fossiles, à partir du renouvelable et notamment de la biomasse agricole. La situation française est différente aujourd'hui, puisque pendant 10 ans, il ne s'est rien passé. Les premiers agréments ont été obtenus en 1992, 1993, ce qui a permis à Rouen Grand Couronne de se mettre en place, mais depuis, plus rien. M. Glavany, en 2001, avait promis 70 000 tonnes d'agréments de plus en Diester ; il a fallu attendre trois ans pour les obtenir.

En 2004 s'est passée la chose suivante : l'Europe a frappé du poing sur la table en demandant aux Etats membres de se mettre en conformité avec sa directive, donc de programmer une évolution croissante des taux d'incorporation de 1,5 % en 2004 pour atteindre 5,75 % en 2010. Le premier plan dit Raffarin s'est mis en situation d'atteindre cet objectif avec une première salve d'agréments. Puis le plan Villepin 1 qui a apporté deux éléments complémentaires : le premier qui a été d'avancer l'échéance de deux ans, et le second de fixer le nouvel objectif de 7 % d'incorporation en 2010 et de 10 % en 2015, avec à la clé de nouveaux agréments.

La volonté existe donc désormais, mais cela pose quantité de problèmes du fait qu'il ne s'est rien passé pendant 10 ans et que l'on veut rattraper le retard en allant plus vite que la musique. Il y a parfois de quoi être envieux de certains voisins européens du fait des investissements au niveau du

volet Diester. Ce qui est fait ailleurs en 8, 10 ou 12 mois, il faut en France 18, 24 ou 36 mois pour le réaliser, ce qui n'est pas sans poser problème. Les autorisations d'exploiter, les permis de construire, les directives sont assez difficiles à obtenir, même si Xavier Beulin reconnaît que dans la plupart des régions où ces investissements se réalisent ou sont en cours de réalisation, les Préfets, les services de l'Etat font ce qu'ils peuvent afin de perdre le moins de temps possible. Néanmoins, certains délais sont incontournables en France, et cela doit être pris en compte.

La France consomme actuellement trois fois plus de diesel que d'essence. Cette situation n'est pas nouvelle, mais est néanmoins récente, puisque cette proportion était totalement inversée il y a quinze ans. Le parc se diésélise de plus en plus, d'où une consommation d'environ 33 millions de tonnes de gasoil contre 110 en essence, soit un rapport de 1 à 3.

Cela a des conséquences sur le volet carburant d'origine agricole, puisque le biodiesel, ou sous nom commercial Diester, va dans le diesel et l'éthanol va dans l'essence. De surcroît, les raffineries de pétrole ont été conçues dans les années 1960-1970 plutôt pour produire de l'essence, donc dans une moindre mesure des gasoils. La France importe ainsi actuellement une douzaine de millions de tonnes de gasoil mais exporte environ la même quantité en essence, notamment sur le marché américain, qui à l'inverse est essentiellement un marché essence. Concrètement, cela signifie que les besoins en biodiesel sont importants : il faudra environ 3,5 ou 3,7 millions de biocarburants à l'horizon 2010, dont 2,8 à 3 millions en ester et un petit million de tonnes en essence.

Une douzaine de projets industriels sont envisagés en France. Certains sont déjà fonctionnels, à savoir les usines de Diester, tandis que sur l'éthanol et le complément Diester, les usines sont en cours de montage.

La région Grand Couronne va écraser, d'ici un an ou deux, l'équivalent d'1,2 million de tonnes de colza, soit un peu moins de 400 000 hectares. Cela représente près de 20 % de la production oléagineuse française. Une partie de ces huiles passera dans l'alimentation humaine *via* Lesieur, mais la plus grosse partie ira sur le Diester, puisque l'usine va doubler de capacité. Elle produira sans doute à l'horizon 2008 près de 500 000 tonnes de Diester par an. Il s'agit du plus gros complexe colza et biodiesel au monde, il n'y a pas d'équivalence aujourd'hui en taille d'usine et en capacité, ce qui en fait un outil essentiel dans la filière. L'autre outil important dans cette région est Lillebonne, avec éthanol Nord bassin parisien, BENP. TEREOS aura une part importante dans ce projet, mais d'autres coopératives céréalières vont être agrégées à ce complexe. Ce projet devrait valoriser environ 700 000 tonnes de céréales, soit l'équivalent de 100 000 hectares de la grande région Normandie, Centre et d'une partie de la Picardie.

Ce n'est pas un hasard si ces usines sont plutôt situées en zone portuaire. La première raison est la proximité des raffineries de pétrole. Toutes les études économiques montrent qu'il est préférable d'être à proximité des raffineries pour avoir l'optimisation du transport du produit final vers la raffinerie et le mélange à proximité de la source de matières premières. La deuxième raison est liée au secteur oléagineux : pour faire des esters, il faut d'abord une trituration. Les usines de trituration existent, donc il était important de placer les usines d'estérification à leur suite. Xavier Beulin refuse d'entrer dans le discours selon lequel ces usines sont situées en zone portuaire, car cela permettra de travailler avec des graines d'importation dans le futur. Il s'agit avant tout de valoriser les graines et produits métropolitains. Certes, le volet biocarburants n'est pas absent du

volet OMC. Même s'il n'y avait pas d'accord multilatéral, dans les projets de discussion bilatérale, notamment entre l'Europe et le Mercosur, il y aura forcément à la clé une négociation sur des importations d'éthanol brésilien ou/et d'éthanol, d'huile de soja ou d'ester de soja argentin. Les enjeux sont donc importants internationalement, mais le premier intérêt est d'abord la valorisation des produits métropolitains.

Deuxième aspect concernant ces projets, la partie coproduits. Les complexes industriels décrits précédemment sont destinés à fournir en premier lieu un biocarburant, mais il y aura aussi à la clé production de tourteau, de drêche et accessoirement, dans les sucreries, de pulpe de betteraves. Cela représente des volumes importants, il va donc falloir aussi s'organiser pour faire en sorte que ces coproduits trouvent leur place en nutrition animale. Xavier Beulin rappelle que la France importe encore 55 % de ses besoins en matière protéiques. A l'échelle européenne, cela représente 75 %. Il n'est pas possible de substituer du tourteau de soja du jour au lendemain dans les rations alimentaires, donc un travail de fond est en cours avec les filières animales, l'Institut de l'élevage, les firmes d'aliments, afin que les tourteaux de colza, les drêches de céréales puissent être valorisés dans une relation gagnant/gagnant pour les filières animales et végétales concernées. Xavier Beulin est de ceux qui pensent qu'à la fois sur les aspects qualité, proximité (donc coût logistique), mais également dans la relation avec les consommateurs qui doit être renforcée, où il faut de plus en plus tracer l'origine des produits, faire du lait, de la viande, du poulet ou du porc à partir de céréales et de matières riches en protéines dont la traçabilité existe en amont. Cela peut constituer des arguments sinon intéressants, en tous les cas supplémentaires afin de bien valoriser les filières animales. Dans un bassin tel que le bassin normand, il est évident qu'il y aura forcément des sujets à reprendre et à essayer d'optimiser de tous les côtés.

Troisième élément important dans ces filières longues, à moyen terme, soit 2020, un livre vert de la Commission européenne fixe d'ores et déjà des taux d'énergies renouvelables, non uniquement agricoles, à hauteur de 20 % des besoins. Il s'agit donc de s'interroger sur le type de matières premières qui entreront dans la composition et la fabrication des biocarburants à l'avenir. Il convient certainement de travailler sur de nouvelles filières valorisant non plus des graines, des céréales ou des sucres, mais plutôt la matière cellulosique, la biomasse, soit par le biais de plantes entières agricoles cultivées à cet usage, soit par le biais de produits de la sylviculture, de sous-produits, de coproduits, de déchets d'industries agroalimentaires qui à partir de voies biochimiques ou thermochimiques pourraient demain donner des carburants de synthèse et permettre de compléter la gamme des biocarburants. Certains groupes pétroliers dégagent 10 à 12 Md€ de bénéfices par an, et le jour où les taux d'incorporation passeront à 15 ou 20 %, alors ils chercheront par tous les moyens à ramener les agriculteurs à leur simple rôle de producteurs de matières premières et à capter la valeur ajoutée de ces transformations industrielles. Xavier Beulin souhaite donc que les agriculteurs soient présents en recherche et en recherche&développement afin de garder la main et d'apporter des réponses en termes d'objectifs, de volumes, etc.

Il aborde ensuite deux éléments complémentaires importants dans cette discussion : le volet environnement et le volet énergétique. Concernant le volet environnemental, l'ADEME publie les chiffres suivants : lorsque les 7 % d'incorporation seront atteints en 2010, la France aura contribué à hauteur de 20 % de ses engagements de réduction de gaz à effet de serre, en particulier de CO₂ émanant du secteur des transports. Ceux-ci représentent la première source de problèmes de rejets atmosphériques, donc l'apport des biocarburants dans cette relation énergétique est essentiel. Par

ailleurs, tant en oléagineux qu'en céréales ou en betteraves, il faut améliorer à tous les niveaux du process, depuis la semence jusqu'au produit fini, l'efficacité environnementale, en particulier au niveau des intrants consommés pour les biocarburants. Il s'agit d'être les plus vertueux possibles afin de démontrer qu'il existe un intérêt à s'engager dans ces voies.

Le volet énergétique est également important car il s'agit d'un point souvent attaqué par les détracteurs des biocarburants. Actuellement, il faut une tonne équivalent pétrole pour restituer trois tonnes équivalent pétrole en filière biodiesel, et l'objectif est de passer à 5 et sans doute à 6. Cela est possible en remplaçant le méthanol utilisé pour la production d'ester à partir d'huile par de l'éthanol. Le process n'est pas encore parfaitement au point, mais l'Institut français du pétrole participe à ces recherches. Les coûts logistiques doivent également être optimisés, c'est pourquoi la voie d'eau et la voie ferrée sont recherchées pour le transport des matières premières, car cela permet de gagner en efficacité énergétique. Il est également important d'adosser en amont des outils industriels des systèmes de cogénération. A Grand Couronne existe déjà une cogénération gaz naturel. Sur les autres sites, il est question d'installer des systèmes de cogénération biomasse qui permettraient de gagner entre 1 et 1,5 point de rapport énergétique entre les TEP consommées et restituées. Des progrès sont attendus assez rapidement dans ce domaine.

Xavier Beulin souhaite enfin aborder la question des filières courtes. L'interprofession oléagineuse ONIDOL a lancé en début d'année avec la Fédération nationale des CUMA, l'ADEME, l'Institut français du pétrole et d'autres partenaires une étude lourde portant sur quatre sujets. Tout d'abord le volet technique, mécanique, concrètement sur le comportement des huiles dans des moteurs nouvelle génération, injection directe, etc.

Ensuite le volet économique, car il est important pour l'agriculteur de bien mesurer les enjeux et selon que l'on est éleveur ou non, que l'on puisse valoriser ou non les tourteaux, etc.

Puis le volet juridique et fiscal : la Loi d'orientation agricole prévoit actuellement que l'agriculteur est dans la réglementation lorsqu'il produit un oléagineux, le transforme à la ferme, l'utilise dans ses tracteurs ; si demain, il vend l'huile à un tiers, à son voisin, voire à une collectivité ou à d'autres utilisateurs et qu'un problème surgit, qui est responsable ? Le producteur de graines ? Le prestataire qui a pressé l'huile ? Le vendeur ? L'utilisateur final ? La puissance publique se doit de mettre en place un cadre juridique clair. De même, un cadre fiscal doit être établi au cas où ces huiles brutes seraient vendues à des tiers.

Le volet tourteaux est également important puisque ce sont des tourteaux en général riches en huile, donc il faut bien s'assurer pour l'utilisation ruminants ou homologastriques qu'ils répondent à la fois aux aspects sanitaires, à la digestibilité, etc., donc une étude très lourde est en cours à ce sujet. Il s'agit de disposer de toute la capacité de conseil pour les agriculteurs qui souhaitent s'engager dans cette voie.

Il en va de même pour les bio-combustibles : un grand travail est réalisé afin d'améliorer sensiblement le rapport économique des filières bio-combustibles, notamment à partir de gazéification ou de méthanisation. La plupart des pays voisins européens disposent par exemple de conditions de rachat de l'électricité à partir de cette méthanisation dans des conditions très intéressantes, à l'image de ce dont profite actuellement l'éolien. Ce n'est pas le cas en France,

donc des adaptations doivent avoir lieu sur ce plan, de même qu'un développement de projets individuels ou collectifs de méthanisation pour produire des bio-combustibles.

Xavier Beulin souhaite revenir sur la fiscalité, point sensible, notamment sur les biomatériaux ou les bioplastiques : deux dispositifs importants sont sur le point d'être actés par le gouvernement. Celui portant sur la substitution des plastiques d'origine fossile, notamment en grande distribution, par des bioplastiques à partir d'amidon pour 2012, l'est déjà.

Un certain nombre d'éco-labels sont actuellement en train de voir le jour. Le terme d'éco-label est européen et pourrait obliger un certain nombre d'Etats membres à rendre obligatoire les matières renouvelables pour certaines utilisations. Les biolubrifiants, par exemple, représentent un marché énorme, notamment à partir de toutes les huiles perdues. Cela va de l'huile de chaîne de tronçonneuse en passant par des huiles de découpe, des huiles hydrauliques pour des engins évoluant en milieu sensible, peut-être demain les carburants en milieu fluvial ou maritime, etc.

De nombreuses évolutions se profilent, avec deux grandes voies pour agir et faire reconnaître l'intérêt de ces produits : la voie dite « réglementaire », qui s'appuie sur des législations avec des obligations à la clé, ou la voie incitative, qui est plutôt celle retenue. Le sujet de la fiscalité est sensible, et ce d'autant plus que les finances publiques sont dans une situation qui n'est pas très réjouissante.

Il existe aujourd'hui en France deux dispositifs sur la fiscalité : l'un qui est un avoir fiscal sur l'ancienne TIPP, désormais nommée taxe intérieure sur les carburants, qui est un avoir fiscal partiel appliqué aux biocarburants. A titre d'exemple, sur le biodiesel, les consommateurs supportent une TIC de 42 centimes d'euro par litre consommé. Ces 42 centimes comprennent 25 centimes d'euro d'avoir fiscal consenti par le gouvernement. Au passage, il faut savoir que des études très sérieuses montrent que l'Etat retrouve l'équivalent de ces 25 centimes par le biais des contributions sociales et fiscales générées tout le long de la filière. Il les retrouve également par les aspects environnementaux, car il est désormais possible d'apprécier la valeur carbone dans les bilans économiques.

Le deuxième aspect fiscal est une TGAP, taxe générale sur les activités polluantes. Elle présente presque un caractère d'obligation, puisqu'elle s'applique aux pétroliers et aux distributeurs qui n'incorporeraient pas les taux obligatoires d'incorporation année après année. L'incorporation était à 2 % cette année, atteindra 3 % l'année prochaine pour aller progressivement jusqu'à 7 % en 2010. Concrètement, cela signifie qu'un distributeur de produits pétroliers devra pouvoir attester chaque année dans sa comptabilité « matières » à partir de 2010 qu'il a bien incorporé 7 % de biocarburants ou de carburants d'origine agricole dans les carburants fossiles, sans quoi il sera pénalisé d'une taxe équivalente au pourcentage d'incorporation non respecté pour l'année en vigueur. Ce système est assez dissuasif, ou très incitatif, pour les pétroliers, il le sera de plus en plus, et représente pour les agriculteurs la garantie de pouvoir amortir les investissements aujourd'hui estimés à 1,5 ou 2 Md€ pour l'ensemble des deux outils dont parlait Xavier Beulin précédemment.

Malgré tout ce qu'il a expliqué sur le volet OMC, Xavier Beulin reste assez optimiste et confiant sur le rôle positif que pourrait jouer cette demande non alimentaire, en particulier énergétique, sur le secteur agricole. Il s'agit selon lui de bien mesurer cette dimension très importante végétal/animal.

Pour le végétal, les perspectives sont à l'évidence très intéressantes, mais tout cela ne se fera que si les agriculteurs ont la volonté, la capacité, l'audace au niveau des filières agricoles de s'organiser et d'être en capacité d'investir. Il est également important de ne pas se disperser par rapport aux valorisations non alimentaires. Il s'agit de ne pas reproduire le schéma des années 1960-1970, au cours desquelles les agriculteurs sont devenus progressivement de simples producteurs de matières premières. Le nombre d'acheteurs de produits pétroliers en France tient sur les doigts d'une main. Par rapport au groupe des distributeurs d'un côté et des pétroliers de l'autre, les agriculteurs ne doivent pas faire l'erreur de se disperser et doivent maîtriser ces filières autant que faire se peut, car il y a à la clé un juste retour de valeur ajoutée qui doit leur revenir. En termes d'oléagineux, de colza ou de tournesol oléique, Xavier Beulin a fixé un objectif de prix colza net producteur à 230 € la tonne, qu'il estime possible dès cette campagne de récolte 2006. Cela suppose que toutes les conditions rappelées précédemment, fiscales, économiques, etc., soient les plus optimisées possibles afin d'atteindre les objectifs.

Au moment où la PAC remet en cause le poids, la place, le rôle de la dimension européenne dans la gestion des marchés, revaloriser les matières premières agricoles de 10, 15, 20 % ne doit pas être une simple utopie, mais doit devenir une réalité, non plus à moyen terme, mais dans les toutes prochaines années.

Le Président Epron remercie Xavier Beulin pour cet important panorama, qui est parti des négociations internationales pour en arriver à discuter des filières courtes, tout en rappelant qu'il ne s'agit pas de retomber dans les travers constatés par le passé, même s'il n'est pas question de jeter la pierre aux prédécesseurs. Le Président Epron tient à rappeler l'action de la Fédération des oléoprotéagineux, qui a su persuader les producteurs avec des arguments qui, il y a quinze ans, n'étaient pas évidents, alors qu'il paraît désormais banal de parler de tout cela. L'agriculture ne se contente pas de produire ou de s'adapter, et il est primordial de rappeler qu'elle est une force d'innovation et de recherche sur de nombreux dossiers.

Jean-Luc Duval souhaite compléter l'intervention de M. Commeaux pour ce qui concerne la Basse-Normandie : au niveau de SAIPOL, le groupe coopérative est fortement partenaire avec 7 000 hectares de colza valorisés. Cela est loin de couvrir les besoins, mais il estime important de le rappeler. Tout le monde souhaite valoriser sa boutique, néanmoins, Jean-Luc Duval a peur que trop d'initiatives soient prises, d'où une dispersion coûteuse en énergie et en argent. Ayant lu dans la presse qu'une initiative doit être prise pour composer une interprofession de la biomasse ou autre, il souhaite savoir s'il s'agit d'une initiative individuelle ou pensée collectivement. S'occupant de production cidricole, il souhaite également valoriser cette filière pour laquelle existent des valorisations non alimentaires. Un outil a été inauguré récemment à Condé-sur-Vire qui valorisera 500 tonnes de marc de pommes avec des extractions de protéines utilisées en santé, cosmétique et autres.

En tant qu'éleveur, Jean-Luc Duval a été sensible aux propos de Xavier Beulin, car pour vivre dans un conseil d'administration composé de producteurs de végétaux et de producteurs éleveurs, il s'aperçoit bien que lorsqu'il est question du prix des céréales, certains font la tête car ils voient bien ce que cela donnera au niveau de leurs comptes d'exploitation, tandis que d'autres sourient du fait des coûts de production attachés, notamment en production de viande blanche. Il est donc important selon lui de ne pas déséquilibrer les rapports existant entre productions végétales et

animales. Dans les 10 ou 15 ans futurs, il faudra se lancer dans la production de fibres, de biomasse ou autres, ce qui devrait permettre la valorisation des prairies en Basse-Normandie, à condition d'y penser dès à présent.

Xavier Beulin explique qu'un certain nombre de Chambres d'Agriculture testent aujourd'hui des cultures, soit connues, soit à acclimater, notamment le miscanthus, l'équivalent d'une grande canne à sucre. Cela devrait permettre une production d'environ 20 tonnes de matières sèches/hectare par an, sans herbicide, sans fongicide, ce qui n'est pas inintéressant, et avec des intrants relativement limités. Des recherches doivent encore être menées, et cela vaut également pour d'autres plantes. Concernant la question sur l'interprofession, il s'agit d'une démarche de la Chambre d'Agriculture de l'Oise. Si cela doit exister, cela ne peut selon lui en aucun cas être départemental ou régional. Cela doit avoir d'emblée une dimension au minimum nationale. Peut-être y aurait-il même intérêt aujourd'hui à créer une vraie structure européenne sur ce sujet qui transcende les frontières françaises. Pour y jouer un rôle majeur en tant que producteurs, il faut s'en donner les moyens, mais sans pour autant créer des interprofessions régionales, territoriales ou par filière. Il est selon lui plus important de regrouper des énergies, ce qui sera notamment le cas pour la filière oléagineuse.

Xavier Belin en profite pour signaler un autre projet qui devrait voir le jour en Basse-Normandie, à Lisieux, d'estérification de suif et de corps gras animaux. Ceux-ci ne sont pas toujours bien valorisés, alors que le gisement est important en France, près de 400 000 tonnes, dont 150 à 200 sont facilement mobilisables pour l'estérification. Un Diester est en cours d'agrément pour lequel il y aurait une base colza à 70, 75 %, 15 % de tournesol oléique, quelques pour-cent d'ester de corps gras animaux et un complément à base d'huiles d'autres origines. L'idée est donc bien d'avoir une base végétale et animale métropolitaine qui va représenter plus de 90 % du cocktail en question. Ce projet va voir le jour à Lisieux avec Diester Industrie.

Daniel Génissel considère, après le tour d'horizon qui a été fait, qu'à moyen et long terme les besoins agricoles en général, au niveau alimentaire et non alimentaire paraissent globalement en forte croissance. Mais un faux pas au niveau des négociations d'organisation mondiale du commerce peuvent amener l'agriculture française et européenne à trébucher fortement. Faut-il convaincre des politiques, des administratifs ? À quel niveau, français ou européen ? Quel est l'intérêt de faire des ouvertures qui risquent de déséquilibrer l'agriculture européenne ? Pourquoi casser ce qui existe et qui sera utile dans le futur ? Si l'Europe abandonne ou capitule au niveau agricole, il y a peu de chances qu'elle puisse derrière avoir quoi que ce soit comme arguments pour demander des ouvertures au niveau des services ou des biens de production. Dès lors que l'argument d'échange sera perdu, il ne restera, selon Daniel Génissel, plus rien.

Xavier Beulin explique qu'il était de ceux qui, avant Hong Kong, avait visité un certain nombre d'organisations professionnelles d'autres secteurs, le MEDEF, les Chambres de Commerce, pour expliquer que l'intérêt des agriculteurs était aussi le leur, car il est vrai que tout lâcher sur l'agriculture fait qu'il n'y aura plus aucune monnaie d'échange pour d'autres secteurs. Le MEDEF, après un moment d'hésitation, s'est largement engouffré dans cette voie. M. Seillières, depuis qu'il a une casquette européenne, n'a d'ailleurs pas forcément évolué dans le bon sens. Mais Xavier Beulin ne voit pas ce qu'il est possible de faire de plus, si ce n'est de rappeler tout cela aux hommes politiques. Il rappelle qu'il n'y a pas l'ombre d'une nuance entre la position

gouvernementale et la position des organisations professionnelles qu'il est autorisé à représenter. Des voix s'élèvent actuellement pour expliquer que les biocarburants vont affamer le monde, et pour rappeler que le problème numéro 1 des dirigeants des pays importateurs est d'abord de nourrir leur population. Or, où se trouvent ces populations dans les milieux urbains ou périurbains ? Dans des villes gigantesques où il faut se nourrir à peu de frais, et si l'on fait demain monter le prix des matières premières, cela signifie qu'il y aura un coût alimentaire évident pour ces pays. Mais il ne faut pas oublier de dire que faire monter les prix agricoles est sans doute le meilleur moyen de restabiliser une partie de leur population en milieu rural, en campagne pour y développer de l'agriculture. Le souci est qu'entre ceux qui ont des vues à court terme et ceux qui ont des vues à moyen et long terme, le courant passe très mal actuellement.

L'Europe est accusée de tous les maux, mais ne serait-ce qu'en provenance des pays en voie de développement, elle importe en termes de produits agricoles et alimentaires plus que les Etats-Unis, la Corée, le Japon et l'Australie réunis. Xavier Beulin rappelle également que depuis une dizaine d'années, l'Europe a favorisé des accords préférentiels en bilatéral pour tous types de produits, agricoles ou non agricoles, sauf les armes : convention de Lomé, convention de Cotonou, avec le droit d'exporter vers l'Union européenne à droit zéro. Personne n'a suivi. Le Japon, les Etats-Unis ou la Corée disent aujourd'hui qu'ils sont d'accord, mais demandent l'exception sur telle et telle catégorie de produits. Le Japon demande une exception sur son riz, les Etats-Unis sur leur coton. Xavier Beulin pense qu'il existe un problème de fond en Europe par rapport à son agriculture. Le virage a été pris à partir d'Agenda 2000, notamment en 2001-2002, lorsqu'un groupe de pays, appuyé par un groupe de parlementaires européens et une large partie de la Commission ont considéré qu'après tout, la seule voie pour l'agriculture européenne était, sous couvert d'une reconquête du marché intérieur, de normes de qualité, etc., l'abandon d'un certain rôle au regard du marché international et de sa présence sur des marchés extérieurs. Il s'agit d'un choix politique.

La question qu'il faut selon Xavier Beulin se poser est la suivante : peut-on garantir aux consommateurs que demain, il sera possible de conserver une agriculture placée sous le signe de la qualité ainsi qu'une autre ? Les produits placés sous signe de qualité représentent 30 % de la consommation européenne. Si l'agriculture qui est aujourd'hui très exposée sur les grands marchés trébuche, à l'évidence, les 30 % restants passeront également à la trappe. Il s'agit de ce qu'il faut expliquer aux politiques, car ils ne l'ont pas compris. Ils ont le sentiment que les agriculteurs français vont peut-être perdre des parts sur les grands marchés de commodités alimentaires, mais qu'ils vont conserver leurs caractéristiques. Or c'est selon Xavier Belin se tromper de discours et se tromper fondamentalement dans le temps. Il est plus facile aujourd'hui d'organiser une déprise agricole que de remettre en route un outil de production. Partout, des régions naturelles ont mal vécu les quotas laitiers, la crise bovine, etc. Dès lors que l'on arrête la production dans ces régions, tout est fini. Les écologistes sont souvent contents de cela car selon eux, c'est la nature qui reprend ses droits. Mais Xavier Beulin invite chacun à venir voir ce qui se passe dans certains coins de Sologne. Certes, les années 70 avec le maïs n'ont pas amené que de bonnes choses, mais la réalité est qu'aujourd'hui, des loups reviennent en Sologne. Il convient donc de trouver une position intermédiaire entre les deux situations. Il préfère un système dans lequel on reconnaît que l'agriculture repose sur un quadrilatère indissoluble : la dimension économique, sociale, environnementale et territoriale. Dès lors que l'on fait sauter l'un des maillons, cela remet en cause les trois autres, et l'on ne s'inscrit plus dans un schéma de durabilité. Or, le véritable

objectif qui doit être relevé aujourd'hui est celui de l'efficacité économique d'un côté et de la durabilité de l'autre. Afin de réunir les deux, il faut être à la fois dans des schémas de performance économique et pouvoir apporter un certain nombre de correctifs ou d'incitations, ce qui relève du politique. C'est dans cette optique qu'il faut selon lui repenser la PAC, mais Xavier Beulin n'est pas sûr qu'on en prenne le chemin au vu des accords de Luxembourg de 2003.

M. X indique qu'il a beaucoup apprécié la façon dont Xavier Beulin a abordé le dossier des énergies. L'organisation est très importante, et si elle n'est pas réalisée rapidement au niveau professionnel, la dispersion est telle qu'il sera difficile de coordonner les projets. Concernant les groupes qui utilisent de l'huile en circuit court, ceux-ci sont choisis. L'un est en Normandie, un autre en Bretagne et enfin un dernier dans les Pays de Loire, et les trois devraient plus ou moins travailler ensemble. Il est important de savoir que ce genre d'initiative existe. Un autre point essentiel est que dans les activités développées localement, tous les partenariats possibles doivent être établis. Des initiatives sont prises, telles que celle qui vient d'être citée, dans lesquelles les agriculteurs doivent montrer leur capacité à travailler ensemble. Le dernier point essentiel est toute la communication qui doit être mise en place autour de ces démarches, car cela permettra en retour de mieux coordonner les expériences.

Didier Lefèvre indique qu'en ce moment, la réflexion et l'opérationnel concernent des secteurs éminemment porteurs d'avenir, avec des hommes qui ont réfléchi à ces projets de très grande qualité ; cependant, il risque selon lui de manquer le nerf de la guerre, à savoir l'argent. Tout cela nécessite des budgets de recherche importants, qui ne sont pas forcément à la hauteur du monde agricole tel qu'il est structuré actuellement. A l'image de ce qui a pu être mis en place au début du 20^e siècle avec la participation des agriculteurs dans le capital des coopératives, qui représentait à l'époque des efforts financiers, Didier Lefèvre suggère de réfléchir à des participations financières de la profession à ces plans de développement et à ces magnifiques projets. Cela suppose d'innover dans des structures porteuses de ce capital, et peut-être même d'y réfléchir avec les pouvoirs publics.

Xavier Beulin est totalement d'accord avec cette analyse. Il faut selon lui sortir de la consanguinité en agriculture. Il donne l'exemple des pôles automobiles labellisés : il en existe en Basse-Normandie, en Champagne-Ardenne-Picardie, en région Centre ; Rhône-Alpes y travaille, Lorraine également, et il est important d'agréger toutes les forces entre filières agricoles, filières automobiles, la recherche publique/privée, les acteurs que sont les utilisateurs finaux à travers les pétroliers, les gaziers ou ceux qui demain transformeront ou valoriseront de l'hydrogène dans la pile à combustible. Il faut tenter de fédérer tous les partenaires. Cette mise en réseau dans les pôles de compétitivité est selon lui la première valeur ajoutée. Concernant les moyens financiers mis en œuvre, Xavier Beulin est moins pessimiste. Il indique à ce propos qu'un fonds d'investissements de Sofiprotéol va être requalifié avec des niveaux de fonds propres beaucoup plus importants. Les caisses régionales du Crédit Agricole et les assureurs proposent des disponibilités, mais ce qui manque le plus souvent, ce sont les bons projets et les acteurs pour les porter. Des risques doivent être pris, mais sur la capacité de passer de la recherche&développement à la phase de mise en œuvre des projets, leur réalisation, etc., il est convaincu que les ressources peuvent être trouvées en repensant quelques schémas. Il indique que PENB va également innover dans ce domaine, puisque les agriculteurs vont être amenés à apporter du capital, non plus simplement sous forme de capital social, mais d'actionariat dans le projet. Il est toujours possible de discuter pour savoir si

cela est conforme au statut de la coopération, mais toutes ces questions doivent être posées. Xavier Beulin considère pour sa part que le premier résultat des exploitations et des entreprises agricoles devra se faire sur le produit tiré de l'activité agricole elle-même, mais il n'est pas contre le fait de contribuer et participer à l'émergence de ces projets et d'en obtenir un retour. Il s'agit juste de trouver le bon équilibre et de ne pas tomber dans l'excès inverse. Tout cela passe également pas des schémas d'organisation de filières solides. Les agriculteurs doivent selon lui accepter deux choses dans ces schémas de filières : dans une démarche gagnant/gagnant, tous les maillons doivent s'y retrouver et pas simplement les maillons intermédiaires ou le maillon final. Par ailleurs, si l'organisation en filières ouvre des droits, elle impose également un certain nombre de devoirs. Il s'agit de ce qui pose problème dans les interprofessions aujourd'hui, ainsi que dans les schémas d'organisation de filière. Il n'est pas possible d'être opportuniste par rapport au marché et d'avoir une lisibilité ou une ambition de moyen terme. Si certaines entreprises, y compris des coopératives, ont connu ou connaissent aujourd'hui des difficultés, soit pour réinvestir, soit pour rester dans la course, c'est peut-être parce qu'à certains moments, il y a eu trop d'opportunisme par rapport au marché et que l'avenir n'a pas été suffisamment préparé.

Sans vouloir donner de leçons, Xavier Belin explique que c'est l'une des raisons pour lesquelles il a encore plaidé cette année le maintien d'un minimum de ressources interprofessionnelles pour les interprofessions, mais également pour la recherche&développement, car c'est à partir de cela qu'il est possible de construire et surtout de revendiquer ce juste retour de valeur ajoutée, non pas simplement sur les acteurs qui sont les transformateurs et les metteurs en marché, mais également sur les producteurs à la base.

Le Président Epron remercie Xavier Beulin pour son intervention.

Xavier Beulin remercie les personnes présentes et tient à expliquer pourquoi il doit partir si tôt : il y a 18 mois, une réflexion a été lancée intitulée « Loiret 2013 ». Il s'agit désormais de restituer 18 mois de groupes de travail, de réflexion qui vont donner lieu à un certain nombre de projets, de mises en œuvre. Cela était porté par la Chambre d'Agriculture, donc il se doit de participer à cette restitution.

Le Président Epron donne la parole à Gérard Commeaux pour la présentation d'une initiative qui se développera en septembre avec la mise en place de NOV&A.

Présentation du salon NOV&A par M. Commeaux, directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Eure

Gérard Commeaux indique que le salon NOV&A se tiendra les 22, 23 et 24 septembre à Evreux, et traduit la volonté d'une véritable stratégie de communication sur ce secteur. Celle-ci traduit à la fois l'ambition du secteur professionnel, mais aussi la réalité d'un certain nombre d'enjeux qui doivent être expliqués au grand public.

Ce salon met en scène un certain nombre de filières et vise trois publics cibles. Il porte donc trois messages distincts. Tout d'abord, le public agricole, et il s'agit d'expliquer qu'il y a des raisons de rester optimiste à travers ces filières non alimentaires. Elles peuvent, dans un certain nombre de circonstances, créer des émulations, de la valeur ajoutée, permettre de sortir ou de dégager des filières alimentaires au moins sur le court terme. Ce salon est le résultat d'un partenariat avec trois Chambres d'Agriculture qui ont piloté sa réalisation : la Chambre d'Eure-et-Loir, la Chambre de Seine-Maritime et la Chambre de l'Eure. Ce salon traduit ainsi la manifestation des partenariats entre la Normandie et le Centre, sachant qu'un certain nombre de dispositifs de recherche&développement se développent en partenariat avec la Picardie.

Le thème du non alimentaire a été développé dans un certain nombre de régions. A Evreux, avec un certain nombre de partenaires, la volonté est de montrer la réalité physique de ces filières, notamment en faisant le lien entre le produit agricole et sa destination finale, et ce au-delà du biocombustible et du bio-éthanol qui ont été médiatiquement bien vulgarisés.

Des entreprises viendront exposer par secteur d'activité. Elles pourront notamment montrer les synergies au niveau régional et interrégional avec les secteurs de la recherche. Un espace découverte intitulé « Voyage au pays de l'Or vert » sera mis en place qui permettra de mettre en scène toutes ces filières et au-delà les bioproduits (sacs réalisés à partir de farine de blé ; tensioactifs réalisés à partir d'huile de lin ; matériaux de construction à base de chanvre ou de lin ; produits pour l'habillement intérieur des automobiles ; revêtements routiers, etc.).

Gérard Commeaux souhaite donner quelques chiffres illustrant des différences de vision entre les pays d'Europe : 30 000 tonnes de cellulose sont utilisées en Allemagne pour les revêtements de route, contre seulement 500 tonnes en France. Un projet de recherche est en place avec l'Eure-et-Loir afin de voir dans quelles conditions des pailles de lin oléagineux entières peuvent se substituer à la cellulose de bois et devenir un adjuvant efficace.

Au-delà de la partie exposition de ce salon se tiendront des colloques et conférences afin de rapprocher les enjeux globaux tels qu'explicités par Xavier Beulin des réalités locales et régionales. La thématique « Biomasse et collectivités » sera abordée, notamment pour montrer à des prescripteurs qu'à l'occasion d'une réfection de la chaudière d'une piscine pour une collectivité ou un habitat social, il est possible d'envisager autre chose que les biocombustibles traditionnels.

La thématique « Cosmétiques, bioproduits et biomatériaux » sera également abordée, notamment au travers du développement de la Cosméc Valley. « Agriculture et développement durable » illustrera plus politiquement et philosophiquement quelles peuvent être les contributions nouvelles

de l'agriculture à certains problèmes de société. L'idée derrière ce salon est également que le grand public touche du doigt des réalités où il ne voit pas forcément l'agriculture : dans un tube de dentifrice, dans un sac plastique amidon, etc. Il y a donc une volonté pédagogique.

Autre thème : « Non alimentaire, quelles perspectives pour notre agriculture ? » : l'objet est plutôt de centrer sur le public agricole afin de montrer l'intérêt d'un certain nombre d'investissements. « Agromatériaux et marché du BTP » : tout est à conquérir en la matière avec de belles idées pilotes en termes de cloisons lin, de cloisons chanvre, de cloisons plumes de poulets, de cloisons paille, etc.

Enfin, « Les biocarburants, une énergie d'aujourd'hui », et l'actualité est relativement riche sur ce sujet. Alain Prost sera peut-être présent comme ambassadeur de ces éléments nouveaux.

NOV&A est une opération interrégionale envisagée comme la première du genre. La Normandie étant dans un réseau de compétitions interrégionales sur lesquelles il faut tenter d'assurer des synergies au niveau national, la région se présente avec un certain nombre d'atouts afin d'attirer des projets.

Le Président Epron remercie Gérard Commeaux pour cette rapide présentation, et invite les acteurs économiques agricoles à être présents. Comme l'a expliqué Xavier Beulin, il faut être capable de convaincre à l'extérieur. Tous les acteurs concernés par ces valorisations agricoles seront présents, donc il est important que le monde agricole se mobilise pour revendiquer.

Présentation du projet
agricole normand, et
des axes stratégiques
d'intervention des
Chambres d'agriculture
de Normandie

Introduction de Daniel Epron sur les points d'actualité

Daniel Epron rappelle que la loi sur l'eau vient d'être adoptée après deux ans de concertation difficile. Des évolutions se positionnent par rapport à une redevance qui sera à destination des agences, donc le débat et le combat qu'ont menés les agriculteurs depuis des années se trouvent remis en ligne. L'agriculture doit contribuer à ce que la qualité de l'eau soit préservée, mais lors des négociations dans le cadre de l'OMC, ce type d'élément n'est forcément pris en compte. Néanmoins les décisions apparaissent et il est possible de retirer quelques éléments positifs. Par exemple, des décisions ont enfin été prises sur l'utilisation des boues en agriculture, après de longues revendications. Le réglage du pulvérisateur existe par exemple depuis plus de dix ans et la loi le formalise enfin. Néanmoins, Daniel Epron met en garde que les excès d'un texte ne se traduisent pas par des charges de nouveau insupportables.

La loi sur l'élevage a également progressé, notamment en s'interrogeant sur l'avenir des schémas génétiques, ce qui est important en Basse-Normandie. Il est important de bien mesurer les virages qui peuvent être pris et supportés. Les éleveurs s'étaient organisés afin de détenir et maîtriser le schéma génétique, or des remises en question peuvent avoir lieu, et Daniel Epron donne l'exemple de l'ouverture à la concurrence dans le domaine des centres d'insémination.

Une réorganisation, une coordination des schémas de développement au niveau de l'élevage en région sont souhaités, mais la Basse-Normandie n'a pas attendu que les textes l'y obligent, puisque les Chambres d'Agriculture sont à l'origine de la mise autour de la table de toutes les composantes de l'élevage afin d'établir des projets, des réflexions de développement, des repositionnements des uns et des autres pour l'avenir.

Daniel Epron souhaite également revenir sur la grippe aviaire, car ce n'est pas parce qu'elle n'est plus sous les feux de l'actualité qu'il ne faut plus l'évoquer. Le problème constaté aujourd'hui est la pénurie de produits, mais les prix n'en sont pas pour autant tirés vers le haut. Cela montre bien que les vieilles règles économiques de la rareté faisant le prix n'existent pas toujours. Par ailleurs, cela illustre selon lui également le fait que tout le monde est présent lorsqu'il y a le feu pour l'éteindre, mais que l'on ne sent pas le même engouement pour essayer de faire repartir la machine. Il y a sans doute des marges et des valeurs ajoutées qui sont supprimées par les uns au détriment des autres, et il est peut-être important d'être plus vigilants. Même si cette filière évolue plutôt actuellement dans le calme et la sérénité, il aurait été appréciable que cette accalmie se traduise par une réattirance vers le haut des prix donnés aux producteurs afin qu'il y ait un retour logique des valeurs ajoutées délogées.

Il termine en évoquant la période d'activité intense, tant au niveau des services de l'Etat que des services de la Région et des Chambres d'Agriculture, sur les rediscussions, les renégociations, les repositionnements des Contrats de projets Etat-Région et des fonds européens dans le cadre du FEADER. La précipitation actuelle est extrêmement difficile à vivre. Du côté de l'Etat et des organisations agricoles, les sollicitations sont importantes et il s'agit d'y répondre dans des délais extrêmement courts. Il ne faudrait pas que les travaux conduits soient traités avec moins d'attention que nécessaire faute de temps. Daniel Epron rappelle néanmoins que les Chambres

d'Agriculture avaient décidé de lancer une réflexion il y a dix huit mois qui va être présentée dans le cadre du projet agricole régional. Cette anticipation a permis de pouvoir répondre aux sollicitations de M. le Préfet dans des délais extrêmement courts, car les éléments fournis dans les contributions étaient déjà mûrement réfléchis.

Daniel Epron tient à souligner le traitement différencié sur le FEADER entre les deux régions administratives. Sur de tels dossiers, être paysan en Basse-Normandie ou en Haute-Normandie amène des traitements différents. En fonction des axes, en Basse-Normandie, le débat a été difficile pour préserver une attribution financière importante dans le cadre de l'axe 1 (compétitivité, développement, recherche/innovation), or, au vu de ce qu'a expliqué Xavier Beulin, ce n'est pas le moment de lever la garde. Il convient plutôt au contraire d'investir. Il semblerait qu'en Haute-Normandie, la vision soit différente. Daniel Epron s'associe à ses collègues hauts-normands pour dénoncer cette inquiétude de leur part de voir que l'axe 3 « ouverture aux acteurs du monde rural » se voit attribuer 45 % du budget total, alors qu'il s'agit d'un secteur de production et d'avenir, qui peut répondre non seulement aux problèmes d'environnement, mais également aux problèmes de la ruralité, car il subsiste des potentiels de développement à condition d'en avoir les moyens.

Daniel Epron remercie M. le Préfet d'avoir, en Basse-Normandie, maintenu un fort pourcentage d'intérêt sur le développement et la compétitivité, mais il rappelle que la Haute-Normandie a et aura besoin d'accompagner ce secteur d'une manière plus forte.

Il laisse ensuite la parole à Jacques Chevalier pour la présentation du projet agricole normand, en rappelant que l'agriculture normande peut être tournée vers l'avenir, ce qu'ont prouvé les deux heures d'échanges de ce matin.

Présentation du projet agricole normand, par Jacques Chevalier

Cette présentation du projet stratégique agricole normand a été travaillée par de nombreuses organisations professionnelles agricoles de Basse-Normandie et de Haute-Normandie. Il s'agit de la synthèse effectuée au niveau du bureau de la Chambre régionale d'Agriculture.

Ce projet s'articule dans les trois dimensions largement évoquées au cours de la matinée : une agriculture performante, des entreprises attractives et des territoires vivants.

Le Président en a fait l'introduction sur le contexte de la réforme, des Contrats de projets, des fonds européens, la mise en place de nouveaux schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire avec leur composante SRDE (Schéma régional de développement économique) qui sont les véritables outils de pilotage stratégiques des Régions dans leurs politiques d'infrastructures, d'équipements, de services, etc.

Il est essentiel de faire reconnaître l'agriculture comme atout de développement économique d'une région - d'autant plus en Normandie où elle est importante -, facteur de dynamisme et d'attractivité des territoires et acteur majeur d'une politique réussie de développement durable.

La dimension économique est aujourd'hui essentielle. Le diagnostic est le suivant : l'agriculture normande est la sixième région française, elle comporte de nombreuses filières d'excellence, une industrie agroalimentaire performante avec des groupes importants implantés dans la région normande, mais les revenus agricoles sont encore faibles et situent la Normandie, plus particulièrement la Basse-Normandie, assez largement dans le dernier tiers de l'échelle en matière de revenus agricoles français. La valeur ajoutée sur les produits reste insuffisante et les productions agricoles restent fortement dépendantes vis-à-vis de la PAC. Cela a conduit à situer dans cette réflexion professionnelle comme enjeu prioritaire numéro 1 la performance économique des exploitations agricoles et des filières.

Cet enjeu se décline sur cinq orientations stratégiques majeures.

- ❑ La première est d'ancrer en Normandie des productions adaptées aux marchés dans des exploitations compétitives avec trois mots-clés :
 - Restructurer, avec tout un potentiel de restructurations possible qui doit être utilisé afin d'aller au mieux sur des exploitations pérennes qui seront encore là dans les 30 à venir ;
 - Moderniser, tant il est nécessaire aujourd'hui de continuer à moderniser un bon nombre d'exploitations ;
 - Contractualiser, avec toute une politique de filières où par la réforme de la politique agricole commune, l'agriculteur sera de plus en plus confronté au marché et va devoir

sortir des produits correspondant en qualité et en quantité au marché donné, d'où la nécessité de contractualiser de plus en plus dans des outils et des filières.

- ❑ Deuxième orientation : conforter les pôles spécifiques de l'identité normande, notamment autour des productions laitières, des productions de viande bovine, des productions cidricoles, des productions de lin et productions fourragères (notamment la valorisation de l'herbe). Autant de spécificités que la région a plus que jamais intérêt à mettre en avant pour se différencier.
- ❑ Troisième grande orientation : augmenter la valeur ajoutée au sein des exploitations agricoles, notamment par la maîtrise des charges, en ce qui concerne l'équipement, les bâtiments ou des postes de charges importants, avec des écarts importants entre les exploitations.

Engager une vraie dynamique de progrès et d'innovation au niveau de ces exploitations pour tirer le maximum d'agriculteurs vers le haut, vers plus de performances économiques à partir d'exemples d'exploitations qui ont bien réussi.

Réussir l'installation : encore plus de 400 installations en Normandie, le chiffre faiblit au fil des années, mais ce sont autant d'exploitations pour demain à consolider par un accompagnement privilégié.

- ❑ Quatrième orientation : développement des filières et de l'aspect recherche&développement. La Normandie est bien placée, en particulier avec Movéo ou Cosméc Valley. De vraies interrelations doivent être créées et développées demain pour sortir de la consanguinité et donner de l'ouverture au développement.
- ❑ Dernière grande orientation stratégique : poursuivre la valorisation et la promotion de la Normandie. Depuis plusieurs années, des travaux ont été menés sur des produits plus personnalisés, identifiés, notamment la marque collective « Gourmandie » portée par l'Institut de la qualité agroalimentaire, sur les marchés de proximité avec des filières courtes. Il est plus que jamais nécessaire de travailler et de professionnaliser ces filières de produits personnalisés et identifiés.

Le deuxième grand volet concerne la dimension sociale. La population agricole est encore importante dans la région. Les agriculteurs sont de mieux en mieux formés. Plus de 60 000 emplois d'actifs agricoles, soit 5 % de l'emploi global, mais le renouvellement des générations est encore difficile. Plus de 2 000 exploitations disparaissent pour un peu plus de 400 installations.

Le métier souffre d'un déficit de reconnaissance et d'une tendance à l'isolement, accentuée par la diminution progressive des agriculteurs.

Un grand enjeu est donc l'attractivité des métiers de l'agriculture et des entreprises agricoles créatrices d'emploi, avec trois orientations stratégiques : l'une qui est fondamentale qui est de permettre le développement économique de l'agriculture en préservant l'activité agricole et en limitant les contraintes à l'exercice du métier. Cela se fait par la voie réglementaire, ainsi que par la prise de conscience d'un ensemble d'acteurs, d'opérateurs au niveau du territoire, dont les

Chambres d'Agriculture, qui doivent contribuer à créer les conditions les plus favorables possibles à l'exercice du métier agricole.

Deuxième axe stratégique : accompagner les agriculteurs dans l'exercice de leur activité face à la complexité des tâches. Il y a énormément de données nouvelles à intégrer, beaucoup de paramètres à prendre en compte, le métier devient plus compliqué et la revendication est souvent qu'il faut simplifier.

Cela s'inscrit également dans le rôle des Chambres d'agriculture d'accompagnement par des outils de conseils, par des politiques de formations adaptées, notamment demain avec la formation ouverte à distance ; par la gestion des données individuelles de l'exploitation optimisée, avec notamment l'interconnexion de la base sol, de la base élevage, etc. Cela passe également par tout ce qui touche la qualité de vie, notamment en accompagnant mieux les agriculteurs qui doivent faire face à de nombreuses tâches.

Troisième orientation, faciliter le développement du salarié en agriculture en générant une perception positive des métiers. Les enjeux qui vont apparaître sont importants, et il risque d'y avoir demain une demande en salariat qui sera bien supérieure à l'offre. Il est donc important de donner une perception de plus en plus positive de ces métiers de l'agriculture, ce qui passe par la qualification, la professionnalisation, afin de parfaire la mise en adéquation de l'offre et de la demande en emploi.

Troisième axe dans la dimension environnementale et territoriale, on ne rappelle jamais assez que l'agriculture valorise 73 % du territoire normand, dont 50 % en prairies, avec des paysages diversifiés et de qualité. La région comprend des paysages de qualité largement préservés et des territoires ruraux habités, ouverts, qui donnent une image positive de la Normandie, en adéquation avec l'image de qualité des produits que les agriculteurs construisent pas à pas. Néanmoins, la pression urbaine sur l'espace agricole est de plus en plus importante, avec des prix du foncier qui ne sont plus en rapport avec des notions de rentabilité économique des entreprises agricoles et une faiblesse des services en zone rurale qui impose aujourd'hui d'afficher l'enjeu numéro 3, à savoir que l'agriculture doit être un acteur dynamique des territoires, des territoires ruraux et positionnés en tant que tels.

Trois orientations majeures caractérisent cet axe stratégique :

- ❑ La première est d'accompagner les démarches environnementales, notamment vers le bon état écologique des eaux à l'horizon 2015, la directive cadre européenne, la préservation des eaux, au moins pour la part qui incombe à l'agriculture et seulement pour cette part-là. La gestion raisonnée des intrants, des déchets, et la lutte contre l'érosion qui sont des enjeux importants dans la région, notamment en Haute-Normandie pour le dernier point.
- ❑ La deuxième orientation stratégique est d'anticiper, de proposer, d'innover dans les modes de gestion des territoires, notamment par une politique sur l'agritourisme. Il est intéressant qu'à l'initiative des régions qui reboostent toute une politique touristique normande, on puisse, dans le cadre de cette nouvelle politique, bien y intégrer l'agritourisme et plus largement le tourisme découverte d'entreprises qui concerne bon nombre des exploitations agricoles et d'entreprises de ce secteur. De nouveaux métiers de la ruralité peuvent être importants pour

les conjoints d'exploitants et permettre de stabiliser les couples, les familles au niveau des territoires.

- ❑ La dernière orientation est d'être acteur dans les structures de développement et dans tous les projets de territoire. L'agriculture doit y être présente, s'afficher comme un outil de développement économique pour ce territoire avec beaucoup d'enjeux en matière de services et être en capacité de dialogue avec les autres acteurs du territoire, car le territoire rural ne pourra évoluer que grâce à l'ensemble de ces composantes, et non uniquement grâce à celle de l'agriculture, qui reste prioritaire. Cela passera par une communication de proximité et par la mise en œuvre d'évènements sur les territoires qui pourront mieux faire reconnaître la part de l'agriculture sur ces territoires. Enfin, ainsi que l'ont rappelé le Préfet à plusieurs reprises ou le Secrétaire général aux Affaires régionales lors de réunions concernant les fonds européens, la priorité numéro 1 reste l'innovation.

Il est important de le redire et de le marteler, la démonstration en a été faite dans le secteur non alimentaire, il s'agit d'un enjeu extrêmement important pour l'agriculture, et il s'agit de se mettre en ordre de bataille pour que la profession soit plus impliquée dans tout ce pôle recherche, développement, innovation dans la région. De nombreux cloisonnements demeurent, un manque de gouvernance sans doute professionnelle de ces différents objectifs doit être pallié, d'où un chantier à ouvrir dans lequel il s'agira de s'impliquer fortement.

Ces différents axes constituent l'ensemble du projet agricole stratégique normand tel qu'il a été travaillé par les organisations agricoles et synthétisé par les Chambres. Toute une réflexion a été menée en bureau sur l'action, le positionnement des Chambres d'Agriculture au sein de ce projet avec leurs spécificités. Le bureau a ainsi déterminé trois objectifs comme axes d'actions des Chambres d'Agriculture.

- ❑ Le premier est de favoriser l'autonomie des agriculteurs dans leurs prises de décisions, lesquelles sont parfois délicates face aux nombreux paramètres à intégrer ; néanmoins, il est important que ce soit l'agriculteur, le chef d'entreprise qui reste en situation de décision à partir des outils et des accompagnements qui pourront être mis à sa disposition.
- ❑ Deuxième objectif : renouveler le raisonnement de la gestion des exploitations agricoles. Par rapport aux nouvelles données (découplage, modulation et autres) et à une vision à moyen terme différente, des indicateurs de performances de l'exploitation doivent être élaborés et mis en place.
- ❑ Troisième objectif : ouvrir à l'innovation des systèmes, des itinéraires techniques, des pratiques, des produits. Il s'agit d'un thème important sur lequel les Chambres d'Agriculture ont une tâche essentielle à mener.

Ces trois objectifs se déclinent suivant six axes stratégiques pour le groupe Chambres d'Agriculture.

- ☞ Le premier axe concerne le conseil pour le développement d'entreprises agricoles créatrices d'emploi, performantes et réactives. Cela comprend tout ce qui concerne l'accompagnement stratégique des entreprises, tout ce qui va concerner la valorisation des données individuelles de l'exploitation et l'optimisation de ces données pour simplifier les tâches et accompagner les

agriculteurs dans l'exercice de leurs activités, l'expertise macro-économique et micro-économique au niveau des marchés et les références.

- ☞ Le deuxième grand axe stratégique concerne l'implication dans des projets économiques de filière. Cela a été décrit précédemment sur le non alimentaire, mais il en va de même sur l'alimentaire, avec des filières longues, des filières courtes, des marchés de proximité, des marchés de grande consommation. Sur les projets plus territoriaux, plus locaux, il est également important pour les Chambres d'Agriculture d'être en accompagnement de telles filières.
- ☞ Le troisième axe stratégique concerne la représentation et la promotion de l'intérêt général agricole avec la construction de projets agricoles stratégiques, la défense du positionnement de l'agriculture au niveau des différents outils, des différentes réflexions stratégiques sur un territoire, sur une région au niveau national ou européen. Les Chambres d'agriculture sont pleinement dans leur rôle dans l'expression d'avis plus locaux et dans la communication sur l'agriculture. Ce thème reprend également ce qui a été dit précédemment sur la nécessité de donner une vision positive sur les métiers agricoles.
- ☞ Le quatrième axe stratégique concerne l'information des agriculteurs dans le cadre de la veille réglementaire pour adapter, alerter, anticiper, accompagner. Il s'agit également de s'ouvrir aux nouvelles techniques de communication qui sont gages de plus de réactivité dans les prises de décisions et dans la mobilisation de l'information.
- ☞ Le cinquième axe stratégique concerne la relation du milieu agricole avec la société. Il s'agit d'un axe particulièrement important pour les Chambres d'Agriculture afin de créer les conditions favorables au développement de l'agriculture sur le territoire. On retrouve là une partie de la mission consulaire. Il faudra également être capable de répondre demain à un certain nombre d'appels d'offres pour toujours aller plus loin sur le positionnement de l'agriculture au niveau des projets de territoires.
- ☞ Enfin, le dernier point concerne le développement de la recherche et de l'innovation en agriculture qui a été largement évoqué précédemment, point sur lequel les Chambres d'Agriculture en tant que telles vont devoir apporter une attention et un dynamisme particulier.

Le Président Epron remercie Jacques Chevalier pour cette présentation et accueille Jean-Karl Deschamps, président de la Commission agricole au Conseil régional de Basse-Normandie.

François Fihue estime qu'il est important d'avoir réfléchi aussi sérieusement à ce projet agricole normand. Cela a obligé à poser les problèmes et à tenter d'y trouver des solutions noir sur blanc. Il existe des différences entre la Haute-Normandie et la Basse-Normandie, les problématiques sont parfois différentes, et François Fihue pense qu'il était primordial de les identifier clairement, car cela constitue le début d'une réponse. Le grand mérite est d'avoir au final un document de synthèse à partager, ce qui n'était pas le cas avant.

Le Président Epron ajoute qu'il faut noter la forte volonté du bureau de la Chambre régionale de mettre au maximum en complémentarité les compétences des uns et des autres. Dans le cadre de l'élevage, il y a de cela deux ans, tous les acteurs du secteur avaient été mis autour de la table afin

de tenter de parler d'une voix, d'éviter les concurrences, ce qui montre bien que cette volonté existe au niveau des Chambres d'Agriculture. Les six Chambres, les cinq Chambres départementales plus la Chambre régionale, conduisent avec force et volonté toute cette réflexion. Preuve en a été faite avec l'exemple mis en avant sur les valorisations non alimentaires, avec pour chaque Chambre un sujet, un dossier à porter au nom des autres. Tout cela s'inscrit dans cette volonté de porter l'agriculture normande, d'adapter ses structures, ses entreprises, d'inscrire l'institution consulaire dans son époque car les données changent et les besoins évoluent. La complexité des dossiers, le niveau d'expertise désormais nécessaire font qu'il n'est pas possible, isolément, de tout maîtriser, d'où l'intérêt de mutualiser.

Intervention de M. Le Préfet

M. le Préfet indique qu'il est très heureux de participer à cette session. Il avait déjà prévu un tel rendez-vous depuis longtemps déjà, mais les concordances de calendriers se sont montrées difficiles à établir. Un autre jour, ce fut le quorum qui n'était pas atteint. Il estime que la séance de ce matin fut intéressante et riche. Il a écouté avec infiniment d'intérêt toutes les informations apportées par M. Xavier Beulin, tant sur le plan international que français. Il retient également de la séance de ce matin la volonté résolue d'aller de l'avant et la vision dynamique de l'agriculture normande, qu'il ne peut que soutenir et conforter. Il précise que l'Etat tentera d'être aux côtés des agriculteurs à l'avenir comme il l'a été par le passé et comme il l'est actuellement.

M. le préfet souhaite revenir sur un certain nombre de sujets, étant entendu qu'il n'a pas préparé de discours *a priori*. Il préfère réagir en fonction de ce qu'il a entendu.

Sur le plan international, il s'agit maintenant de savoir si le cycle de Doha pourra être bouclé ou non d'ici la fin de l'année. La position du gouvernement français est claire sur ce point : il ne souhaite pas d'un accord à n'importe quel prix et il a clairement souligné à l'Union européenne que la délégation européenne doit rester dans les limites de son mandat. Par ailleurs, la France tient à trois points particuliers : la nécessité d'un accord équilibré, le maintien de la préférence communautaire et l'exigence d'importer à niveau de normes comparables. M. Xavier Beulin a bien rappelé que les ministres de l'Agriculture et des Affaires européennes défendent les intérêts français bec et ongles. Pour autant, il faut selon M. le Préfet rester lucide : de nombreuses choses se jouent actuellement au sein de l'Union européenne à Bruxelles et tout dépendra du poids qu'aura la France dans tout cela. Comme l'a indiqué M. Beulin, 13 ou 14 pays soutiennent la France, et il faut espérer que cette coalition d'intérêts pourra être maintenue. Tout dépendra également de ce qui va se passer au niveau mondial, et il est de l'intérêt de chacun de suivre de près ces négociations.

M. le Préfet tient à rappeler que la position du gouvernement est claire et va dans le sens d'une défense des intérêts de l'agriculture européenne, et au sein de celle-ci de l'agriculture française.

Il a également écouté avec beaucoup d'attention ce qui s'est dit sur la valorisation non alimentaire des produits agricoles. Il s'agit là d'un domaine d'évolution de l'agriculture qui mérite franchement qu'on s'y arrête longuement, car quelque chose de décisif est en train de se jouer. Il semble que l'enjeu primordial pour l'agriculture normande est la maîtrise de cette filière, ce qui suppose de faire le nécessaire pour garder la main. La filière va monter en puissance, il s'agit là encore d'une orientation européenne, M. Beulin a bien rappelé l'impulsion donnée par l'Europe dans ce domaine, mais il s'agit également d'une initiative voulue par le gouvernement qui a fixé un objectif ambitieux de montée en puissance de cette filière nouvelle. Le contexte international étant ce qu'il est, notamment dans le domaine du pétrole, elle va effectivement se développer. Reste à savoir si le monde agricole en gardera suffisamment la maîtrise. Il est important, de ce point de vue, d'être du côté de la production de la matière première, mais aussi d'être engagé pleinement dans la filière, ainsi que dans la recherche et dans l'innovation. Xavier Beulin ayant cité les pistes et les contacts avec les pôles de compétitivité, M. le Préfet confirme tout ce qui a été dit de Movéo et

signale qu'un autre pôle est en train de progresser, à savoir le pôle Polymères Technologies, qui s'est développé à partir de l'initiative prise dans l'Orne autour de la plasturgie. Ce pôle n'est pas encore totalement labellisé, mais il a été évoqué lors du dernier comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire et devrait l'être lors de la prochaine réunion de ce comité interministériel à Paris. Ce pôle va regrouper plusieurs régions et concerner, d'une manière générale, l'Ouest du pays. M. le Préfet se permet donc de signaler que des contacts sont certainement à prendre de ce côté.

Par ailleurs, des discussions sont en cours pour mettre au point des programmes dans le domaine du FEADER et du Contrat de projets Etat-Région pour la prochaine période 2007-2013. On retrouve dans le contenu de ces programmes de la recherche et de l'innovation autour des filières nouvelles. Il est important que le monde agricole veille à bien garder la main dans ce domaine.

M. le Préfet a par ailleurs noté que Xavier Beulin a parlé des délais administratifs concernant la sortie de terre des usines susceptibles d'être agréées au plan national. Il rappelle que lorsqu'un équipement industriel nouveau est susceptible d'apporter des emplois et de la richesse, il a l'habitude de mobiliser l'administration afin de ne pas perdre de temps. Il le fait dans le respect des textes législatifs et réglementaires qui régissent les problèmes de sécurité, d'environnement, etc., avec lesquels il n'est pas possible de tricher.

Il a également appris ce matin des choses intéressantes sur le projet de Lisieux, mais il attend toujours d'en rencontrer le porteur. Tout ne peut pas se jouer à Paris, d'où l'intérêt d'être régionalement actifs et rapides. Un autre projet a d'ailleurs été agréé, celui de la sucrerie de Cagny, sur lequel un travail étroit a été conduit avec la direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt, ce dont il se réjouit. Enfin, même s'il est préfet de Basse-Normandie, il se réjouit du rôle que va jouer la Haute-Normandie et de la position très forte qu'elle occupera dans les nouvelles installations qui verront le jour dans cette filière.

M. le Préfet souhaite ensuite en venir au Contrat de projets Etat-Région et au volet régional du FEADER. Il entend bien les réflexions selon lesquelles les choses vont trop vite et se précipitent. Mais il n'y a pas d'autre solution, puisque s'agissant du FEADER, la période concernée est 2007-2013, donc il va falloir arrêter la position régionale et la faire remonter à Paris fin juin. Le gouvernement a décidé d'arrêter les Contrats de plan Etat-Région actuels à la fin de cette année et de démarrer les Contrats de projets début 2007, sur la même période que les programmes européens. Il est donc nécessaire de se dépêcher afin d'y parvenir. Il a conscience que cela bouscule tout le monde, y compris à la Préfecture de région tous les chefs de services déconcentrés. S'ils sollicitent leurs partenaires pour réagir rapidement, il faut bien voir que l'échelon national les pressent également d'agir très vite. Avant tout, il est important de discuter positivement et ardemment avec le partenaire essentiel et principal qu'est le Conseil régional, avec lequel la Préfecture forme un couple primordial. Tant sur le Contrat de projets que pour les fonds européens, le travail entre les deux entités est parfaitement organisé. Techniquement et humainement, les rapports sont très bons. Politiquement, avec toute la prudence qu'il faut garder, des débats nationaux sont organisés, de même que des discussions avec l'Association des régions françaises et le gouvernement.

Concernant le Contrat de projets Etat-Région, M. le Préfet a élaboré un diagnostic régional à la demande de la DIACT, la Délégation interministérielle à l'aménagement, à la compétitivité du territoire, qui a succédé à la DATAR et qui doit manager l'exercice au plan national. De nombreuses consultations se sont tenues autour de ce diagnostic, la Préfecture a travaillé en lien avec le Conseil régional. Le diagnostic remonté à Paris reflète aussi bien selon lui la vision du Conseil régional que celle de l'Etat au plan régional, et de nombreux partenaires ont pu s'exprimer.

Ensuite, huit ateliers conjoints ont été élaborés, dont l'un était plus spécifiquement consacré au domaine agricole et de la pêche. Chacun de ces huit ateliers a été présidé tantôt par un représentant de la Région, tantôt par un représentant de l'Etat. C'est M. Riou, le directeur régional de l'Agriculture qui a présidé celui consacré au domaine agricole et à la pêche. Au terme de ces huit ateliers, des propositions de grands projets ont été formulées. Le gouvernement a d'ailleurs élargi la notion de grand projet, ce qui a permis de mettre en avant l'idée d'un grand projet thématique dans le domaine de l'agriculture.

Après cet atelier en tête-à-tête Etat-Région, il a fallu ouvrir la discussion vers d'autres partenaires. M. Riou, en liaison avec le Conseil régional, a établi des contacts nombreux et importants, notamment avec la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui, les choses sont plus claires et M. le Préfet attend son mandat de négociation du gouvernement. Ensuite auront lieu des discussions avec le Conseil régional ainsi qu'avec les partenaires. Dès lors qu'il aura obtenu son mandat de négociation, il restera quelques mois pour se mettre d'accord et discuter.

Le grand projet agricole thématique pourrait comporter cinq axes arrêtés avec la Région et les partenaires agricoles : le plan de modernisation des bâtiments d'élevage ; le nouveau programme PVE, plan végétal environnement ; le soutien à la filière cheval ; le soutien à la pêche et aux cultures marines ; la valorisation des produits, notamment l'herbe, les AOC et les petites filières de qualité d'agriculture biologique.

Ces cinq axes reflètent bien les besoins de l'agriculture dans la région Basse-Normandie, les discussions y afférent débuteront dès lors que M. le préfet aura obtenu son mandat de négociation, et il espère qu'elles aboutiront avant la fin de l'année.

Concernant le FEADER, le nouveau fonds européen qui va notamment remplacer le FEOGA qui jusqu'à présent intervenait au plan régional, des directives européennes sont fixées. Ensuite, un programme national est fixé pour l'ensemble de la France au sein duquel il faudra être capable de définir le volet régional. Les propositions doivent être envoyées à l'échelon national avant la fin du mois de juin. La discussion s'est engagée et la Chambre d'agriculture y était étroitement associée. Même si l'accord n'est pas encore complet, il semble qu'il soit en bonne voie de se réaliser pour chacun des axes. Le premier concerne la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture ; un autre la préservation d'un espace rural agricole et forestier varié et de qualité, et un troisième axe concerne le maintien et le développement de l'attractivité des territoires ruraux pour les positionner comme des pôles de développement. Il est selon M. le Préfet possible de parvenir à une répartition entre ces trois axes qui maintienne sur le premier un montant suffisant de l'ensemble du FEADER. Il n'est pas encore en mesure de donner les pourcentages puisque la démarche n'est pas terminée, mais le montant répond aux demandes des agriculteurs. Comme cela a été rappelé précédemment, une inquiétude est apparue par rapport à la situation diversifiée des deux régions,

puisque en Haute-Normandie, le premier axe serait beaucoup moins pourvu. Mais au plan national, quelques régions ont très fortement mis l'accent par le passé sur ce premier axe, et il leur est demandé proportionnellement d'en faire désormais un peu moins. Cet argument peut expliquer les différences de répartition sur les trois axes entre Haute-Normandie et Basse-Normandie.

M. le Préfet explique qu'il fera le point après toutes les concertations préalables et espère que tout cela lui permettra d'envoyer le projet à l'échelon national. Ces deux exercices du Contrat de projets et du FEADER avancent. Il indique à l'attention de ceux que cela peut intéresser que le Contrat de plan actuel s'arrêtera au 31 décembre, sauf pour les routes, où tout sera terminé en 2007-2008. Le Contrat de plan actuel continuera jusqu'au 31 décembre 2007 pour les Contrats de Pays. Il a signé assez tardivement avec le président Duron en Basse-Normandie dix Contrats de Pays lors du premier semestre 2005, d'où l'intérêt de ce délai supplémentaire pour les conduire à leurs termes. Sous réserve de ces deux exceptions, l'objectif est d'arrêter le Contrat de plan actuel à la fin de l'année. Il sera réalisé à un peu plus de 80 %, donc au même niveau que le précédent. Cela suppose dans certains secteurs des rattrapages forts, en particulier dans le domaine des infrastructures.

M. le Préfet a pris connaissance avec plaisir du projet stratégique agricole normand, dont les objectifs rejoignent bien ceux de l'Etat. C'est pourquoi il souhaite que la concertation ait toujours lieu et que les services de l'agriculture de l'Etat en région soient toujours bien associés aux diverses réflexions, car ils visent les mêmes intérêts et ont la même volonté ambitieuse pour l'agriculture bas-normande. M. le Préfet a également bien noté que le thème de l'innovation a été repris. Il s'agit selon lui d'un thème important qu'accompagne celui du développement durable, et pour garder la main, il convient d'être absolument présent sur ce secteur.

M. le Préfet souhaite terminer en évoquant rapidement les pôles d'excellence rurale. Les différents acteurs territoriaux de la région se sont fortement impliqués afin de présenter des pôles d'excellence rurale. Il estime que la Basse-Normandie s'en sort parfaitement et précise que le gouvernement a annoncé que 175 pôles avaient été retenus pour l'ensemble de la France métropole et outre-mer. 82 départements métropolitains sur 96 en ont obtenu ainsi que 4 départements d'outre-mer.

Le Calvados a obtenu trois pôles d'excellence rurale labellisés : Pays d'Auge, Expansion lait, viande, pommes ; le Pays du Bessin haut-virois avec la gestion et la valorisation des déchets locaux en bioressources, et la Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance, pour un pôle nommé « De la mémoire du territoire à l'excellence technologique ».

La Manche a également obtenu trois pôles d'excellence rurale labellisés : un pôle du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin avec le programme éco-site du Fleurion, les énergies renouvelables et l'éco-bâtiment au service du développement ; un pôle du Pays du Cotentin présenté par le syndicat mixte du Cotentin, Agri'Innov, acquisition, maîtrise technologique et transfert territorial d'une agriculture éco-durable, et un pôle du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel pour les métiers d'art.

Dans l'Orne, deux pôles d'excellence rurale ont été labellisés : GIP ADECO Pays du Bocage développement de la filière bois énergie, ainsi que le Pays d'Argentan, Pays d'Auge Ornais, pour la filière équine.

Ces huit pôles labellisés pour la région Basse-Normandie représentent 5 % du total national pour une population qui représente 2,3 % de la population totale, ce qui constitue un bon résultat et prouve le dynamisme de la région.

Le Président Epron remercie M. le préfet pour cette intervention. Il propose de reprendre les points à l'ordre du jour, et tout d'abord AGRISCOPIE, traduction en fiches synthèses de ce qu'est l'agriculture normande. Il invite chacun à se servir de cette mine de renseignements, y compris les services de l'Etat et du Conseil régional, car il s'agit d'un document précieux, envié et étudié par d'autres régions. Il passe ensuite au dernier point de l'ordre du jour qui concerne la présentation de la réorganisation de la Chambre régionale.

Réorganisation de la
Chambre régionale
d'agriculture de
Normandie

Présentation de Jacques Chevalier

Le Président Epron explique qu'étant donné le contexte actuel d'incertitude sur l'avenir de l'agriculture et les opportunités de départ à la retraite ou autre, Jacques Chevalier et lui ont tenté d'imaginer une réorganisation de la Chambre régionale. Il s'agit de spécialiser les métiers, de rationaliser, d'opérationnaliser les relations des uns et des autres, d'utiliser toutes les compétences. Il est évident que la réorganisation proposée s'inscrit dans une volonté de complémentarité à l'échelle régionale des compétences des cinq Chambres départementales et de la Chambre régionale.

Jacques Chevalier explique que les départs de Christian Tessier et de Stéphane Sanchez (chef du service cidricole et du service de développement économique de la Chambre régionale) ont été l'occasion d'engager une première réflexion sur l'évolution de la réorganisation de la Chambre d'agriculture, laquelle s'inscrit dans une autre plus large et plus approfondie avec les cinq Chambres départementales.

Comme l'a effleuré précédemment la présentation de Gérard Commeaux sur le non alimentaire, la réflexion s'oriente vers la notion de Chambres référentes. Il n'est plus possible pour les présidents de tout connaître sur tous les sujets, et il est nécessaire, face à la multiplicité de ceux-ci, de pouvoir positionner un certain nombre d'experts qui les approfondissent et se positionnent en tête de réseau pour animer, apporter, élever la compétence de l'ensemble du groupe des six Chambres d'Agriculture de Normandie.

Lors de la présentation du budget primitif 2006, il avait été décidé qu'il n'y aurait pas de remplacement immédiat du poste de directeur adjoint qu'occupait Jacques Chevalier pour deux tiers de son temps, l'autre tiers étant dédié à la direction d'IRQUA Normandie, et ce afin de s'adapter aux évolutions budgétaires. Il convient en effet de s'adapter aux fortes baisses annoncées tant sur les programmes européens que sur les budgets des Contrats de projets Etat-Région.

Cela a conduit dans la réflexion actuelle à consolider des pôles ressources, avec 7 services identifiés sur des enjeux régionaux. Il convient de noter la création d'une entité Elevage (bovin, ovin, avicole, porcin, équin...) placée sous la responsabilité de Gwenaëlle Gain, bien connue de ce milieu. Daniel Epron a rappelé le contexte de la Loi d'orientation avec les évolutions de l'organisation et de la loi sur l'élevage, d'où la nécessité de développer une politique régionale de l'élevage et de consolider l'animation du conseil régional de l'élevage que préside Daniel Genissel, qui réunit l'ensemble des familles de l'élevage. Il est également important de poursuivre la coordination active des EDE départementaux et de clairement afficher un enjeu élevage au niveau de la région normande, car il représente plus des trois quarts du chiffre d'affaires agricole.

Parmi les autres changements, Sophie Hamon Le Guyader, chargée de mission environnement et management de territoires, évolue vers le poste de chef de service « Economie et Territoires » ainsi que « Développement agricole, Réseaux, Europe », qui concerne plutôt la Basse-Normandie. Pour l'activité service « Economie et territoires », elle prend la succession de Jacques Chevalier.

Le service régional cidricole est placé à plein temps sous la responsabilité d'une nouvelle personne qui commencera officiellement le 1^{er} juillet, Jean-Baptiste Chalret du Rieu.

Le service « Formation, Emploi, Travail » passe sous la responsabilité de Jacques Chevalier en remplacement de Christian Tessier. Il est marqué par l'émergence d'un dossier important avec la formation ouverte à distance.

Le service « Médias interactifs » est sous la responsabilité de Martine Théault. Ce service travaille actuellement à l'évolution de la base sol et à la connexion des bases de données afin d'optimiser celles-ci dans le service aux agriculteurs. Par ailleurs, des outils et dispositifs doivent être mutualisés sur l'ensemble des Chambres d'Agriculture de Normandie, ce qui permettra des économies d'échelle intéressantes.

Le comité d'expansion agroalimentaire, toujours sous la responsabilité de Jacques Chevalier, est en cours de repositionnement suite à une évolution de l'organisation d'IRQUA Normandie visant à l'autonomiser davantage.

Des évolutions sont à attendre dans le futur suite à la réflexion en cours au niveau national sur l'organisation des Chambres d'Agriculture, la création des services, la mutualisation, la mise en place de nouvelles présentations budgétaires des comptes et à terme, tous ces éléments devront être repris dans une organisation adéquate.

Jacques Chevalier a par ailleurs scindé le service général placé sous sa responsabilité en deux équipes : l'équipe financière et administrative animée par David Bioret et l'équipe communication interne et externe animée par Claire Audusseau. Tout cela concerne l'agropôle Normandie situé dans les locaux de la Chambre régionale, qui abrite un certain nombre d'associations pour lesquelles la Chambre est une sorte de GIE de ressources. Tout cela doit être pris en compte dans l'organisation de la Chambre régionale, car cette équipe de direction élargie lui donnera plus de transversalité dans les différents éléments du dossier. L'organisation de la Chambre régionale passe de 41 à 40 ETP.

Le Président Epron explique que cette simple diminution d'un ETP est liée au fait qu'il a fallu recruter sur le poste « Environnement » qu'occupait Sophie Hamon Le Guyader, car la masse de travail est restée identique. Diminuer les effectifs face à une masse de travail qui reste toujours la même est plus facile à dire qu'à faire.

Il passe ensuite à la délibération portant sur l'Organisation de la Chambre régionale d'Agriculture de Normandie.

Lecture de la délibération par le Président Epron.

Puisqu'elle ne suscite pas de question, il soumet cette délibération au vote, qui est adoptée à l'unanimité.

En clôture de la
Session

Colloque Alimentation

Le Président Epron aborde la présentation du colloque Alimentation intitulé « 2020, que mangerons-nous ? » qui se tiendra le 5 octobre. Si la présentation de Xavier Beulin s'appuyait sur une réflexion sur l'agriculture à l'horizon 2013, la Chambre d'agriculture voit plus loin et se positionne sur 2020 concernant les enjeux pour les filières agricoles et agroalimentaires normandes. Ce colloque, qui comportera plusieurs tables rondes, a été décidé car il est important de donner quelques repères pour la stratégie et l'orientation de l'agriculture et de l'agroalimentaire normand.

Une journée sera consacrée à cette réflexion : la matinée sera plutôt consacrée aux travaux conduits dans le cadre de la commission prospective, car il est important de mettre à jour et de présenter les réflexions afin de les confronter, de pouvoir échanger, de les discuter, de les analyser et de les enrichir. Plusieurs tables rondes concerneront les filières, que ce soit le lait, les productions végétales ou la filière viande. L'après-midi, il s'agira de prendre plus de hauteur ou de recul en faisant appel à des intervenants extérieurs, à des acteurs de l'économie, des personnes positionnées dans l'observation des mouvements de société, et d'autres dans l'application des réglementations. Une autre table ronde réfléchira sur l'innovation et sur les moyens à mettre en œuvre pour que demain, l'agriculture normande, la production agricole alimentaire, soit toujours mise en avant et reconnue par tous les consommateurs.

Le Président Epron indique qu'une autre initiative a été décidée par le bureau avec la mise en place d'un concours de l'innovation normande au Sial. Il s'agit de se donner les moyens de mettre en avant l'innovation dans la région, car elle se trouve souvent noyée dans la masse des produits, et d'encourager les entreprises et les industriels dans cette voie. Le ministre de l'Agriculture a été sollicité pour venir clore cette journée de réflexion sur l'avenir alimentaire et agroalimentaire de la région normande. Daniel Epron encourage donc chacun, à l'instar de NOV&A, à réserver cette date du 5 octobre pour être présent. C'est un investissement important pour la Chambre régionale, tant sur le plan financier qu'au niveau du temps passé.

Le Président Epron en a terminé avec l'ordre du jour. Il rappelle que se déroule ce 26 juin le concours régional dans le cadre des cidres de la Saint-Jean, où Jean-Luc * œuvrera au nom de l'ARDEC et des Chambres d'Agriculture. Il invite chacun à consulter les résultats dans la presse et à déguster tous les produits primés, qui seront sans doute nombreux. Même si le protocole ne l'autorise pas, puisque le M. le Préfet était d'accord, il termine en laissant la parole Jean-Karl Deschamps.

Intervention de M. Jean-Karl Deschamps

Jean-Karl Deschamps souhaite aborder rapidement trois sujets d'actualité. Tout d'abord l'avis du Conseil régional qui concerne très directement l'activité agricole à travers la révision du SRADT, élément essentiel, puis quelques mots sur l'OCPE et le FEADER.

Le SRADT, Schéma régional d'aménagement du territoire, est un document essentiel pour la région, et ce au-delà du Conseil régional puisqu'il est la projection de ce que sera la Basse-Normandie à l'échéance de 25 ans. Cet exercice complexe sera nécessairement contrarié dans les réalisations qu'il propose, mais il est néanmoins essentiel de se mettre d'accord sur la construction future de cette région, car 25 ans à l'échelle de la réalisation de grands projets ne constituent pas un énorme délai.

Une réflexion a été entamée avec le président Duron à partir d'un document établi au cours d'une première année de travail. Ce document a été mis en débat avec l'ensemble des acteurs de la Basse-Normandie lors des sept journées « Voix publiques » dont l'une a été plus particulièrement consacrée aux problèmes de la ruralité et de l'agriculture. Cette journée s'est déroulée à Condé-sur-Vire et Daniel Epron avait accepté de venir participer à une table ronde, ce dont le remercie Jean-Karl Deschamps car l'échange fut extrêmement constructif. Ces sept journées « Voix publiques » se termineront très prochainement et amèneront le Conseil régional à travailler fin 2006 sur un SRADT qui aura été débattu, amélioré et modifié en fonction des contributions de voix publiques et des contributions écrites qui auront pu être transmises.

Jean-Karl Deschamps aborde ensuite le CPER. Il indique que M. le Préfet a raison de souligner que les discussions sont engagées et qu'il faut attendre de connaître son mandat. Il aurait néanmoins souhaité que celui-ci soit connu plus tôt afin que le temps de discussion soit plus long. S'il est ouvert à toute proposition, il n'est pas pour autant sûr qu'un accord amène à signature. La discussion est une phase, l'accord en est une autre. Philippe Duron l'a d'ailleurs rappelé à M. Schott en assemblée plénière lorsque celui-ci est venu présenter un point sur la réalisation du Contrat de plan Etat-Région en cours. Jean-Karl Deschamps explique que s'il se situe dans une dynamique positive, il reste assez intrigué sur la possibilité de pallier le retrait des fonds d'Etat, notamment sur tout ce qui concerne l'ingénierie ou l'animation. Il s'agit d'un point qui a été longuement débattu et dont il espère qu'il le sera encore. Le préfet Schott a pris l'engagement de faire remonter cette préoccupation auprès du Premier ministre, un retour est donc attendu. Il est important de se mettre d'accord sur les grands projets, mais ceux-ci sont impossibles sans une grande réflexion des femmes et des hommes qui composent les équipes. Il est tout autant important d'investir dans cet aspect que dans la pierre ou le bitume.

Jean-Karl Deschamps termine avec le FEADER. La phase d'échanges, de discussion est en cours, et il ne souhaite pas entrer dans les détails de répartition. Néanmoins, il tient à assurer la Chambre d'agriculture que le Conseil régional souhaite continuer à accompagner la profession, notamment dans les grands plans. C'est notamment le cas du plan de modernisation des bâtiments. Le Conseil régional continuera de cibler son intervention et sera au rendez-vous, tel que cela a été acté il y a un peu plus de 15 mois lorsqu'il a été décidé d'entrer dans ce dispositif. Jean-Karl Deschamps

regrette d'avoir à gérer une situation de fonds très confinés. Des difficultés existent au regard de la somme globale affectée au fonds FEADER, et il n'est pas possible de ne pas relever que cette somme est le résultat d'un choix effectué par les pays. Le budget européen est aujourd'hui de 100 Md€, 45 d'entre eux sont consacrés à l'agriculture, ce qui paraît beaucoup de l'autre côté de la Manche, mais non de ce côté-ci. Il considère que la problématique principale est d'abord celle du volume budgétaire de l'Europe et qu'en plafonnant la contribution des Etats, cela a inévitablement, *ipso facto*, plafonné la contribution à la politique européenne agricole, qui est la seule politique réelle. Jean-Karl Deschamps rappelle qu'il faut garder en tête les répercussions des choix réalisés en amont, ce qu'il dit d'autant plus facilement que le Conseil régional s'était positionné de façon à appeler l'Etat à une contribution supérieure. L'agriculture européenne, et par-là même l'agriculture française, doit garder des moyens importants afin de jouer son rôle pleinement et dans de bonnes conditions. C'est dans cette situation que se terminent les négociations sur la cogestion des fonds européens. Néanmoins, il rappelle que le choix du volume global est décidé unilatéralement.

Le Président Epron remercie Jean-Karl Deschamps pour cette intervention. Il demande s'il y a des questions diverses.

Yves Riou explique qu'il a bien noté l'intervention de M. Jean-Karl Deschamps et qu'il en fera part à M. le Préfet, tant sur le CPER que sur le FEADER. Il tient néanmoins à rappeler qu'une réunion s'est tenue à Matignon la semaine précédente sur le CIACT et sur le Contrat de projets. La non-intervention de l'Etat sur l'ingénierie territoriale a été très clairement abordée, et il peut témoigner que sur le FEADER, notamment sur l'axe 3, la possibilité de donner de la souplesse a été évoquée, et ce afin de continuer l'animation territoriale et l'émergence de projets, domaines fondamentaux tant pour les services de l'Etat que pour ceux du Conseil régional. Même si cela est assez prématuré, M. Riou souhaite indiquer que l'enveloppe sera assez substantielle. Enfin, il se félicite de la qualité des discussions et des travaux, même si cela n'est pas toujours simple, avec des positions parfois divergentes des différents partenaires. Selon lui, un équilibre a été atteint que le Préfet de région présentera le 27 juin. M. Riou souhaite que cet équilibre puisse être validé pour qu'ensuite, collectivement, quels que soient les discussions et débats préalables, l'unité et le rassemblement permettent de mettre tout cela en action.

Le Président Epron souhaite à tous de bonnes moissons et de bons congés.

La séance est levée à 14 h 00.